

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2025 A 18H30**

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Président, demande à l'Assemblée de désigner son Secrétaire de séance.

Madame Döndü ALKAYA se voit confier cette tâche. Elle procède alors à l'appel nominal des membres du Conseil d'Agglomération Creil Sud Oise.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Jean-Claude VILLEMMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Pierre BEGHIN (de la délibération 25C021 à la délibération 25C047), M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Jean-Michel LE QUILLIEC, Mme Sophie DHOURY-LEHNER, M. Jean-François DARDENNE, Mme Catherine DAILLY, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, M. Fabrice MARTIN, M. Olivier CARRE, M. Emmanuel PERRIN, M. Karim BOUKHACHBA, M. Thierry BROCHOT, Mme Döndü ALKAYA, Mme Catherine MEUNIER, Mme Fabienne LAMBRE, M. Ahmet BULUT, M. Azide RAZACK, M. Rémy RUFFAULT, Mme Brigitte LOBGEAIS, Mme Valérie LEFEVRE, Mme Patricia RICHARD, M. Didier CARON, M. Loïc PEN, M. Laurent TARASSI, Mme Caroline BREBANT, M. Alexandre OUIZILLE, Mme Florence BOQUET.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. Pierre BEGHIN donne pouvoir à M. Michel BLARY (de la délibération 25C048 à la délibération 25C064), Mme Najat MOUSSATEN donne pouvoir à Mme Fabienne LAMBRE, Mme Loubina FAZAL donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMMAIN, M. Babacar N'DIAYE donne pouvoir à M. Ahmet BULUT, M. Ammar KHOULA donne pouvoir à Mme Döndü ALKAYA, M. Michel DUPLESSI donne pouvoir à Mme Patricia RICHARD, Mme Gillian ROUX donne pouvoir à M. Jean-François DARDENNE, Mme Estelle SUEUR donne pouvoir à M. Laurent TARASSI.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

M. Didier ROSIER, M. Gérald FACCHINI, M. Abdelkrim KORDJANI.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Bérénice TALL, M. Hicham BOULHAMANE, Mme Caroline JACQUEMART, M. Johann LUCAS, Mme Céline LESCAUX, M. Mokhtar ALLOUACHE, Mme Ginette DECOURTRAY.

**Nombre de Conseillers en exercice : 51**  
**Quorum : 26**

**De la délibération 25C021 à la délibération 25C047**

**Nombre de présents : 34**  
**Nombre de représentés : 7**  
**Nombre de votants : 41**

**De la délibération 25C048 à la délibération 25C064**

**Nombre de présents : 33**  
**Nombre de représentés : 8**  
**Nombre de votants : 41**

---

## SOMMAIRE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE .....	5
25C021 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE 2024 .....	5
25C022 - BUDGET – PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2024 .....	7
25C023 - BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2025.....	8
25C024 - BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT .....	15
25C025 - BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT .....	18
25C026 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2024.....	19
25C027 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS – BUDGET PRIMITIF 2025 .....	19
25C028 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2024 .....	20
25C029 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – BUDGET PRIMITIF 2025.....	20
25C030 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT .....	21
25C031 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2024.....	21
25C032 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2025.....	22
25C033 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT.....	23
25C034 - BUDGET ANNEXE GOURNAY LES USINES – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2024.....	23
25C035 - BUDGET ANNEXE GOURNAY LES USINES – BUDGET PRIMITIF 2025 .....	24
25C036 - BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2024.....	25
25C037 - BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE – BUDGET PRIMITIF 2025 .....	25
25C038 - DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE – ANNEE 2025 .....	25
25C039 - FISCALITE LOCALE – VOTE DES TAUX 2025 .....	26
25C040 - TAXE GEMAPI 2025 .....	27
25C041- REVERSEMENT DE FISCALITE AU SYNDICAT DU PARC ALATA – ANNEE 2025.....	27
25C042 - REVERSEMENT DE FISCALITE AU SYNDICAT DU PARC D'ACTIVITES MULTI-SITE DE LA VALLEE DE LA BRECHE – ANNEE 2025.....	27
25C043 - PROVISIONS POUR RISQUES – DIVERS REDEVABLES .....	27
25C044 - REFERENTIEL M57 : APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS – ANNEE 2025.....	28
25C045 - COTISATION ADCF – ANNEE 2025.....	28
25C046 - INDEMNITES ELU.ES 2024 .....	28
25C047 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....	29
25C048 - INITIATIVE OISE SUD – CONVENTION 2025-2026 .....	30
25C049 - ITERRA – CONVENTION 2025-2027 .....	31
25C050 - JEUNES & AUDACIEUX – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE LA MANUFACTURE A BGE PICARDIE .....	32
25C051 - HABITAT PUBLIC ET SOCIAL – BILAN ANNUEL 2024 DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT33	
25C052 - DESIGNATION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES CHARGEE DE L'ATTRIBUTION DE LA CONCESSION DE PORTAGE CIBLE DES COPROPRIETES LES PLEIADES ET LA ROSERAIE – DEPOT DES LISTES.....	34
25C053 - COPROPRIETE DE LA COMMANDERIE : PROCEDURE DE CARENCE – MISE A DISPOSITION DU PROJET SIMPLIFIE D'ACQUISITION PUBLIQUE.....	35

25C054 - COPROPRIETE LA COMMANDERIE – CONVENTION DE PORTAGE IMMOBILIER ET FONCIER CDC HABITAT – AVENANT N° 3 .....	36
25C055 - HABITAT PRIVE – COPROPRIETES LA ROSERAIE ET LES PLEIADES A CREIL – PLAN DE SAUVEGARDE – LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE SELECTION D’UN CONCESSIONNAIRE – PORTAGE CIBLE .....	36
25C056 - PACTE TERRITORIAL – ENGAGEMENT DE L’ACSO DANS LE PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV’ ET CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L’ADIL DE L’OISE.....	37
25C057 - POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNUELLES ET PLURIANNUELLES AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L’APPEL A PROJETS 2025 ET REPORT SUBVENTIONS 2024.....	38
25C058 - CARREFOUR DE FEMMES-ADHESION AU CENTRE HUBERTINE AUCLERT .....	43
25C059 - CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE PARTICIPATION DE L’ACSO AU FINANCEMENT DES ACTIONS DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU DE L’ASSOCIATION MORANCY, RECONNUE GIEE .....	44
25C060 - NON-CLASSEMENT EN DIGUE DU PARAPET SITUE LE LONG DES BERGES DE L’OISE ET LE LONG DE LA PETITE BRECHE A CREIL ET NOGENT SUR OISE .....	45
25C061 - SUBVENTION 2025 A L’EPIC CREIL SUD OISE TOURISME .....	46
25C062 - CONVENTION D’OBJECTIF ET DEMANDE DE SUBVENTION DU THEATRE DE LA FAIENCERIE DE CREIL 2025 .....	46
25C063 - DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION HAUTS DE FRANCE POUR LE DEPLOIEMENT DU PROJET CHAPITEAUX GOURNAY 2025.....	47
25C064 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES .....	48
INFO 01 - DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 JANVIER 2025 .....	50
INFO 02 - DECISIONS DU PRESIDENT .....	50

---

M. VILLEMAIN :

*Le quorum étant atteint, je déclare ouverte la séance, mais dans le silence. Je vous prie de bien vouloir regagner vos places. La benjamine provisoire de cette séance est Madame Döndü ALKAYA. Je vous invite à procéder à l'appel, s'il vous plaît.*

Mme ALKAYA :

*Je prononcerai uniquement les noms.*

*Madame Döndü ALKAYA procède à l'appel. [...].*

M. VILLEMAIN :

*Je vous remercie.*

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

M. VILLEMAIN :

*Concernant le procès-verbal du Conseil communautaire du 6 février 2025, avez-vous des observations ou des modifications à signaler ? Je n'en constate pas. Quelqu'un s'oppose-t-il à son adoption ? Je vous remercie.*

### **25C021 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE 2024**

M. VILLEMAIN :

*Nous passons maintenant au rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Madame DAILLY, vous avez la parole.*

Mme DAILLY :

*Bonsoir à toutes et à tous. Comme chaque année, notre Agglomération doit présenter un rapport concernant la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport concerne à la fois les politiques menées au sein du territoire et les orientations et programmes susceptibles d'améliorer cette situation. Vous trouverez en annexe l'ensemble des éléments statistiques permettant d'analyser la situation actuelle en matière d'égalité « femmes-hommes » au sein de notre Agglomération.*

*De nombreuses actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre pour faire progresser cette égalité : la rédaction d'annonces de recrutement non genrées, l'analyse des données sexuées pour évaluer les politiques publiques en matière d'égalité « femmes-hommes », ou encore la mise en œuvre du dispositif RIPSEEP, destiné à limiter les écarts des régimes indemnitaires et à garantir une égalité de traitement entre les agents. Certaines actions doivent néanmoins être renforcées. Il convient notamment d'être attentif à l'ensemble des outils de communication et des rapports produits, afin que ceux-ci ne véhiculent, ni stéréotypes, ni formulations genrées. Il est également essentiel de maintenir une égalité d'accès des femmes et des hommes à tous les postes au sein de l'établissement, et de poursuivre nos efforts pour favoriser l'accès de chacun à des emplois encore souvent perçus comme genrés.*

*Dans les actions à mettre en place, il convient de veiller aux rôles des acteurs du dialogue social en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et de favoriser un engagement équivalent des femmes et des hommes. Il faut responsabiliser l'encadrement quant à cette question d'égalité professionnelle, élaborer et mettre en œuvre un plan d'action dédié. Une communication appropriée doit être*

déployée auprès des agents publics, afin de favoriser l'implication de chacun et l'appropriation collective des enjeux liés à l'égalité professionnelle.

Concernant l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle, certaines actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre, notamment le recours au télétravail, permettant de réduire les temps de trajet et la fatigue des agents. L'Agglomération souhaite désormais encourager de nouvelles formes d'organisation du travail, au bénéfice, à la fois de l'égalité professionnelle et de la qualité de vie au travail.

Je vous partage à présent quelques éléments chiffrés, extraits du rapport joint en annexe. Au 31 décembre 2024, l'Agglomération Creil Sud Oise comptait :

- 174 agents permanents, dont 87 femmes et 87 hommes, soit une répartition parfaitement équilibrée : 71 % des femmes sont titulaires, contre 72 % des hommes.

S'agissant de la mixité au sein des différentes catégories :

- en catégorie A, nous observons 63 % de femmes et 37 % d'hommes ;
- en catégorie B, 62 % de femmes et 38 % d'hommes ;
- et en catégorie C, la tendance s'inverse avec 64 % d'hommes et 36 % de femmes.

Cette inversion est particulièrement marquée dans certaines filières : les filières techniques et d'animation comptent 79 % d'agents masculins, tandis que les filières administratives et médico-sociales sont composées de 85 % de femmes. De ce point de vue, notre Agglomération s'inscrit dans la tendance observée dans l'ensemble des collectivités, marquée par une faible mixité professionnelle.

Concernant l'accès aux postes à responsabilités, nous recensons 21 femmes et 20 hommes occupant de telles fonctions. Pour ce qui est des avancements de grade, sur les cinq agents y ayant bénéficié, trois sont des femmes et deux sont des hommes.

En matière de temps de travail, sur les 174 agents :

- 111 femmes travaillent à temps complet ;
- 53 hommes sont également à temps complet ;
- 10 femmes sont à temps partiel.

Vous trouverez dans le rapport davantage de détails concernant les écarts de salaire. En ce qui concerne la représentativité des conseillers communautaires : parmi les 51 membres du Conseil communautaire, nous comptons 30 hommes et 21 femmes. Au sein du Bureau communautaire, composé de 19 membres, la répartition est de 70 % d'hommes et 30 % de femmes. La représentativité des femmes élues au sein du Conseil communautaire n'est donc pas paritaire, mais elle reste stable depuis 2022.

Nous observons toutefois une évolution progressive : six femmes siègent actuellement au Bureau communautaire, contre cinq en 2022, quatre en 2021, trois en 2020 et une seule en 2019. Pour plus de détails, je vous invite à consulter le rapport annexé. Il vous est donc demandé, ce soir, de prendre acte de ce rapport quant à la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de notre Agglomération. Je vous remercie.

M. VILLEMMAIN :

Merci, Catherine, pour cette présentation, un rapport important, quoique récurrent. Avez-vous des observations ou des questions ? Je n'en constate pas. Prenons-nous acte de ce rapport d'activité ? Pas d'oppositions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- De prendre acte du rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la communauté d'agglomération Creil Sud Oise.

**25C022 - BUDGET – PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

**M. VILLEMMAIN :**

*Je salue l'arrivée de notre collègue et néanmoins sénateur, M. OUIZILLE, qui vient d'arriver. Il ne s'agit pas de la GEMAPI, mais il tombe à pic, puisqu'il nous présentera le premier rapport concernant la reprise anticipée du résultat 2024.*

**M. OUIZILLE :**

*Bonjour à toutes et à tous. Je vous prie d'excuser mon retard, ainsi que ma voix quelque peu éraillée, je me remets d'un épisode de maladie. Je vais essayer de faire au mieux.*

*Il s'agit d'une délibération assez classique, puisqu'elle porte sur la reprise anticipée et l'affectation du résultat 2024 au budget primitif 2025. Le résultat de l'exercice 2024 se présente comme suit dans le tableau :*

- *le résultat d'exploitation s'élève à 8 600 000 €,*
- *le résultat net d'exercice (section d'exploitation et section d'investissement confondues) est de - 5 992 000 €.*
- *À cela s'ajoute un résultat antérieur reporté de 4 300 000 €.*

*Il vous est donc proposé d'affecter le résultat global à la clôture de l'exercice 2024, soit un montant de 4 663 000 €. Il s'agit également de reprendre par anticipation, dans le cadre du budget primitif 2025, les résultats de l'exercice 2024. Une partie sera affectée au fonctionnement 2025, et une autre, aux besoins de financement de la section d'investissement. Enfin, un résultat estimé à 1 667 000 € sera reporté en section d'investissement.*

**M. VILLEMMAIN :**

*Merci. Avez-vous des questions par rapport à ce résultat ? Je n'en constate pas. Avez-vous des oppositions quant à cette reprise anticipée ? Personne. Quelqu'un souhaite-t-il s'abstenir ? Je n'en constate pas, non plus. Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- De reprendre par anticipation sur le budget primitif 2025 du budget Principal les résultats de l'exercice 2024,
- D'affecter le résultat de fonctionnement 2024 en partie au besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 - réserves pour un montant de 3 938 728,96 € et d'affecter le solde, d'un montant de 4 663 041,83 €, au chapitre 002 – recettes,
- De reporter en section d'investissement le résultat estimé soit 1 667 589,29 €, au chapitre 001 – dépenses.

## **25C023 - BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2025**

**M. VILLEMAIN :**

*Concernant le budget primitif 2025, vous le présenterez également, Monsieur OUIZILLE.*

**M. OUIZILLE :**

*Oui. Pour ce budget, nous vous avons préparé une présentation visuelle en appui de mon propos. Tout d'abord, sachez que toutes sections confondues, le projet de budget primitif 2025, pour le budget principal, s'équilibre à hauteur de 116 000 000 €, ce montant incluant les restes à réaliser, les résultats de l'exercice 2024 ainsi que leur affectation, dont nous venons de discuter.*

*Je le rappelle, il s'agit d'un exercice prospectif, et à ce stade, nous ne disposons pas encore de l'ensemble des données relatives aux ressources fiscales et aux dotations. Ces dernières sont donc, pour l'heure, uniquement indicatives.*

*Dans la diapositive deux, vous pouvez y observer le résultat global de clôture pour 2024 qui s'élève à 4 663 000 €, un montant très proche de celui de l'exercice précédent, qui était de 4 663 000 € en 2023 et de 4 330 000 € en 2022. Autrement dit, nous restons dans le même ordre de grandeur, à environ 4 300 000 € près.*

*Un élément important à souligner pour 2024 est que ce résultat a été obtenu sans aucun recours à l'emprunt. Cela s'explique en grande partie par l'effet de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), qui a contribué significativement à ce bon résultat, et a également permis un redressement de notre épargne.*

*Dans la diapositive 3, en effet, vous pouvez constater que le taux d'épargne (neutralisé après attributions de compensation) est passé de 9,6 % en 2023 à 17,12 % en 2024 : il a donc presque doublé.*

*Dans la diapositive 4, nous vous avons également représenté l'évolution de cette épargne sur une période moyenne, pour mieux illustrer les effets concrets des choix stratégiques que nous avons opérés. En effet, il ne s'agit pas que de la TEOM, à savoir : l'optimisation des dépenses, une politique active de recherche de financements, et une Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) plus rigoureuse et mieux calibrée. Ces efforts se traduisent aujourd'hui dans l'amélioration nette de notre épargne.*

*Je vais à présent aborder les recettes de fonctionnement qui sont affichées dans la diapositive 5. Même si le visuel est un peu chargé, je vais m'efforcer de vous en donner les grandes lignes.*

*Commençons par la fiscalité : elle reste globalement stable. Si nous cumulons les chapitres 73 et 731, les éléments principaux à retenir sont les suivants :*

- *aucun changement de taux fiscaux n'est proposé. Il s'agit d'une décision de notre compétence, et nous faisons le choix de ne modifier aucun taux cette année.*
- *Une revalorisation des bases de + 1,7 % a été appliquée, indépendante de notre volonté, qui engendrera des recettes supplémentaires estimées à environ 500 000 € (précisément 428 000 €).*
- *Concernant l'évaluation de nos recettes, nous faisons preuve de prudence, notamment concernant la fraction de TVA, dont la prévision est revue à la baisse par rapport à 2024. L'année dernière, les prévisions de l'État s'étaient révélées assez hasardeuses, avec des écarts notables entre les montants annoncés et ceux réellement perçus. Nous avons donc choisi une approche conservatrice.*

- *En ce qui concerne la TASCOM, elle est en hausse par rapport à l'année dernière. En effet, l'État avait sous-estimé de 400 000 € la prévision pour 2024. Nous nous sommes donc réalignés sur une estimation que nous jugeons plus juste pour cette année.*
- *Concernant les dotations, la tendance est à la stabilité, avec une variation de + 0,1 %. Cependant, si nous rentrons dans le détail, il faut noter une baisse globale de 100 000 € concernant la DC RTP et la DGF, en lien direct avec les annonces de la loi de finances.*
- *Notre coefficient d'intégration fiscale (CIF) actuel étant en dessous du seuil de garantie, nous ne sommes pas protégés contre les écrêtements de DGF décidés par l'État. Tel est précisément le cœur du débat récurrent autour de ce coefficient d'intégration fiscale afin d'éviter ce type de prélèvement, de ponction de l'État, telle est également la raison de cette perte.*

*Dans le chapitre 70, concernant les produits de services, du domaine et des ventes, ils sont en hausse de 425 000 €, pour plusieurs raisons :*

- *la facturation auprès des communes de services communs, comme la lutte contre l'habitat indigne, avec, notamment avec l'intégration de la très belle ville de Villers-Saint-Paul ;*
- *et la prise en compte cette année des remboursements salariaux liés aux budgets annexes de l'eau, qui n'avaient pas été intégrés aux prévisions l'an dernier.*

*Je souhaite également vous présenter le diaporama n° 6. Cette diapositive présente l'évolution des prévisions budgétaires et des recettes de fonctionnement. Nous pouvons observer la répartition :*

- *une ligne de dotations parfaitement plate, sans aucune prise en compte de l'inflation ;*
- *une fiscalité légèrement dynamique, portée par les fractions de TVA, notamment dans un contexte de tension inflationniste.*

*En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, celles-ci sont présentées dans la diapositive n° 7. Par rapport aux charges de gestion courante, nous observons une hausse de 580 000 €. Nous nous étions fixés pour objectif de ne pas augmenter les charges courantes, sauf en cas d'augmentation de périmètre. Cet objectif a été respecté. Toutefois, plusieurs extensions de périmètre expliquent cette augmentation, notamment :*

- *collecte des biodéchets : 630 000 € ;*
- *gestion du nouveau TFL (site de Saint-Maximin) ;*
- *gestion de l'association Carrefour de femmes ;*
- *prestations de suivi et d'animation des plans de sauvegarde de la Roseraie de 116 000 €, et des Pléiades de 80 000 € ;*
- *un reclassement comptable a été opéré dans les sections, avec le passage de l'assurance du personnel statutaire (chapitre 12) vers le compte 6168, ce qui a un impact sur les charges de gestion courante, sans toutefois générer de surcoût.*

*Les frais de personnel connaissent cette année une augmentation de 369 900 €, en raison de plusieurs facteurs tels que l'effet du GVT cette année (glissement vieillesse-technicité), l'impact en année pleine des créations de poste intervenues en 2024, avec la poursuite de la mutualisation et l'élargissement du service « Habitat indigne » à la Commune de Villers-Saint-Paul.*

*À ce stade, en 2025, les frais de personnel représentent 15 % des dépenses réelles de fonctionnement de l'ACSO, soit un point de moins qu'en 2024. Ceci reflète une logique conforme au pacte fiscal et financier, avec une maîtrise affirmée des dépenses, car nous savons que la TEOM représente un coût, et il est ainsi nécessaire d'utiliser cette méthode de travail.*

*En observant la diapositive n°8, nous constatons qu'elle illustre l'évolution des trois grands postes de dépenses de fonctionnement :*

- *les charges à caractère général,*
- *les charges de gestion courante,*
- *et les charges de personnel, à travers le temps.*

*L'objectif est d'éviter l'effet ciseau, tel que nous l'avons observé sur le graphique concernant les recettes, une progression des dépenses plus rapide que celle des recettes, ce que nous surveillons de très près.*

*Concernant l'autofinancement dans le chapitre 23, dans la diapositive n°9, l'autofinancement prévisionnel global du budget primitif 2025 est estimé à 7 900 000 €, contre 8 000 000 € en 2024. Il s'agit d'un niveau globalement stable, malgré une très légère baisse, qui s'explique principalement par l'augmentation du périmètre d'intervention, notamment la collecte des biodéchets, qui représente à elle seule 630 000 € supplémentaires, et ce, en dépit de notre volonté de maîtriser les dépenses.*

*Nous passons ensuite à la section d'investissement. Un camembert vaut parfois mieux qu'un long discours, donc je souhaite vous présenter cela de manière synthétique.*

*Vous pouvez distinguer là où sont réparties nos dépenses d'investissement, nous distinguons trois principaux pôles : ceux très forts dans la partie « environnement » et « gestion des déchets », ainsi que des voiries intercommunales extrêmement élevées, à cause de notre retard à combler notamment concernant la jurisprudence Cabaret, aujourd'hui largement dépassée en termes de montant, mais qui témoigne d'un réel volontarisme à ce sujet.*

*Concernant la « Gare Cœur d'agglomération », des études ont été menées concernant l'avant-projet de passerelle pour un montant de 1 000 000 €. Des acquisitions foncières sont également prévues dans ce cadre, également pour 1 000 000 €. Un premier acompte de 700 000 € a été engagé pour le projet Roissy-Picardie.*

*Le deuxième principal pôle concerne l'environnement, notamment la gestion des déchets :*

- *champs captants : 360 000 €,*
- *collecte des biodéchets : 820 000 €,*
- *renouvellement de deux bennes à ordures : 400 000 €.*

*Les montants engagés sont importants, comme vous pouvez le constater.*

*Le pôle « voiries intercommunales » représente, quant à lui, 2 800 000 €. Il n'est pas possible de détailler l'ensemble des opérations, mais les principales sont :*

- *reprogrammation de la rue du Pont de la Brèche : 68 000 €,*
- *travaux sur la route de Saint-Leu à Montataire,*
- *rue Marcel Paul à Saint-Leu-d'Esserent,*
- *rue Frédéric Kuhlmann à Villers-Saint-Paul,*
- *avenue du 8 mai à Nogent-sur-Oise,*
- *rue du Marais Sec à Nogent-sur-Oise,*
- *sécurisation de la rue Gambetta à Nogent-sur-Oise,*
- *franchissement de la RD 200 à Villers-Saint-Paul,*
- *réinscription de crédits pour le solde de travaux sur la rue de la République à Creil,*
- *et enfin, l'achèvement des travaux de la route de Cramoisy à Saint-Vaast-lès-Mello et le lancement des études pour le pont à Cramoisy.*

*En matière d'habitat, nous avons :*

- *des études et des maîtrises d'œuvre pour la mise aux normes et l'extension des TFL, nous l'avons évoquée précédemment,*
- *et la réhabilitation de l'aire d'accueil Pierre Blanche pour 80 000 €.*

*Dans le domaine de la mobilité, nous notons :*

- *le renouvellement de la flotte automobile et accessibilité « PMR » pour près de 1 000 000 €,*
- *des études et des premiers travaux pour les berges de l'Oise pour 400 000 €.*

Concernant les aménagements portuaires, fluviaux et touristiques, nous notons :

- la poursuite du balisage des chemins de randonnée à Saint-Vaast-lès-Mello,
- l'acquisition du terrain Rocamat,
- le solde de la convention de délégation de maîtrise d'œuvre avec la Ville de Creil concernant l'Écoport,
- et la maîtrise d'œuvre de l'Écoport.

Enfin, s'ajoutent les actions d'entretien et de pérennisation du patrimoine de l'ACSO et du matériel intercommunal, comprenant :

- travaux de réhabilitation,
- modernisation du parc informatique,
- rénovation des réseaux d'eau.

Il s'agit d'éléments importants. Ces opérations constituent les dépenses réelles d'investissement. Voilà ce que j'ai pu présenter en ce qui concerne les grandes masses en dépenses de fonctionnement et en investissement.

En ce qui concerne les financements dans la diapositive n° 11, les principales sources sont :

- autofinancement : 10 000 000 €,
- excédent de fonctionnement : 4 000 000 €,
- FCTVA : 1 900 000 €,
- subventions sur notification : 3 500 000 €. Nous sommes très prudents s'agissant des subventions, vous le savez,
- à cela s'ajoutent 837 000 € d'autres recettes.

L'équilibre budgétaire est assuré par un emprunt prévisionnel de 6 600 000 €. Toutefois, comme il s'agit d'un budget prévisionnel, il est évident que ce montant ne sera pas levé intégralement cette année. Ce choix traduit toutefois une approche conservatrice, tant s'agissant des dotations, des subventions ou de la fiscalité. Je souhaite vous rassurer, car il ne s'agit donc pas d'une volonté d'emprunter réellement 6 600 000 € cette année.

Concernant les tableaux des autorisations de programme et crédits de paiement (APCP), qui traduisent les investissements pluriannuels, peu de modifications sont à signaler, à l'exception de deux ajustements :

- une augmentation de 6 500 000 € sur l'AP32 concernant les travaux communautaires, pour tenir compte des travaux de voiries communautaires,
- une hausse de 1 300 000 € sur l'AP36, relative aux équipements portuaires.

Un point peut également être fait sur l'endettement, compte tenu des investissements évoqués. Pour la première fois, en 2024, ne nous habituons toutefois pas à cela, la dette de l'Agglomération a diminué, ce qui est le fruit de choix budgétaires et de ceux du pacte fiscal et financier mis en œuvre. La capacité de désendettement est ainsi passée de dix ans en 2023 à quatre ans et cinq mois en 2024. Ce résultat traduit une amélioration significative de nos ratios d'alerte, conformément aux objectifs fixés par le pacte fiscal et financier.

Pour rappel, la diapositive 15 présente l'engagement collectif pris dans le cadre de ce pacte. Je tiens à le rappeler collectivement puisqu'il s'agit d'un point qui est extrêmement important. Il s'agit d'un engagement adopté à l'unanimité, et auquel il convient de rester fidèle. Nos investissements doivent s'inscrire dans ce cadre.

Un résumé des indicateurs clés est également présenté :

- les dépenses de personnel (hors modification de périmètre) progressent de 1,7 %, en ligne avec les objectifs,

- le chapitre 12 enregistre une hausse de 3,31 %, pour un plafond fixé à 3,5 %,
- le taux d'épargne brute dépasse les 15 %,
- la capacité de désendettement est désormais passée à quatre ans.

Ces données démontrent le respect des objectifs du pacte fiscal et financier, et ce tableau sera désormais présenté chaque année. Voilà ce qu'il convenait de préciser concernant le budget primitif.

M. VILLEMAIN :

Avez-vous des questions ou des observations ? Oui, Monsieur BOSINO.

M. BOSINO :

*Je souhaite tout de même rajouter quelques propos, car il est important de rappeler que le budget s'élève à 110 000 000 €. Je n'ai pas d'observation particulière à formuler, car il correspond à ce qui avait été exposé lors du débat d'orientation budgétaire. Je souhaite simplement à nouveau attirer l'attention sur les conditions dans lesquelles ce budget est adopté. Le contexte budgétaire de l'État, marqué par l'usage du « 49.3 » et de nombreuses péripéties, a retardé la transmission des données aux collectivités. Il a été annoncé, lors du Comité directeur de l'Association des Maires de France auquel j'ai assisté la semaine dernière, que les informations fiables ne seraient pas disponibles avant le 15 avril. Une demande de report du vote des budgets jusqu'au 30 avril a été formulée pour les collectivités qui le souhaitaient. Tel est le premier point.*

*Par ailleurs, André LAIGNEL, Vice-président de l'Association des Maires de France et Président du Comité des Finances locales, a recalculé l'impact de la ponction de l'État sur les collectivités territoriales. Alors que ce montant était estimé à 10 milliards d'euros sous le Gouvernement Barnier, il est redescendu à 2 milliards d'euros. En réalité, la ponction s'élève à 5,7 milliards d'euros, répartis entre les collectivités : communes, intercommunalités, départements et régions, avec des effets variables selon les territoires.*

*Cela est d'autant plus préoccupant que nous fournissons des efforts importants localement. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui a dû être mise en place, pour équilibrer notre budget, pèse sur nos concitoyens et concitoyennes, notamment la collecte ainsi que le traitement des ordures ménagères. Pendant ce temps, l'État continue à réduire les différentes dotations : DGF, fraction de TVA, fonds de compensation de la TVA, fonds vert, et dans un certain nombre de domaines. Je crains que cela ne soit pas terminé, dans la mesure où chacun constate qu'à l'heure où l'État ne dispose pas de fonds pour les collectivités, pour les hôpitaux, pour les écoles, pour les services publics, il est annoncé 80 milliards d'euros pour l'armement. Cette situation est tout de même délirante. À une époque, les chars soviétiques défilaient sur les Champs-Élysées. Aujourd'hui, nous subissons la menace des chars russes. Nous nous demandons dans quel monde nous vivons. Nous notons 80 milliards d'euros au niveau national, et 800 milliards d'euros à l'échelle de l'Europe, pour faire la guerre, alors que nous ne pouvons pas subvenir aux besoins fondamentaux de la population. Tel est le contexte dans lequel nous votons ce budget. Il s'agit d'un acte profondément politique. Je souhaite également souligner au sujet des dépenses de personnel que, parmi les « joyeux cadeaux » du Gouvernement, figure la hausse des cotisations à la CNRACL, la caisse de retraite des agents des collectivités locales, qui va peser significativement sur notre budget en termes de dépenses de personnel. Le point d'indice reste gelé. Et en prime, les agents vont subir une baisse de 10 % de leur indemnisation pour congé maladie. À Montataire, nous avons décidé de ne pas appliquer cette mesure. Il me semble important de résister à cela, compte tenu des conditions de travail de nos agents, de leur âge, et de la charge que représente le départ à la retraite. En tout cas, nous devons voter ce budget dans ce contexte. Je constate toutefois les efforts que nous fournissons.*

**M. VILLEMALIN :**

*Avez-vous d'autres observations ? Merci. Je ne vais pas redire, en moins bien, ce qu'a présenté Alexandre OUIZILLE, au sujet du budget. Nous passons ainsi au vote. Avez-vous des oppositions ou des abstentions ? Je n'en constate pas. Merci à tous. Monsieur OUIZILLE, je vous remercie. Transmettez également mes félicitations aux services de l'ACSO pour la qualité du travail accompli. Les diapositives étaient très didactiques. Je propose que nous les envoyions à l'ensemble du conseil de l'ACSO, afin que chacun puisse mieux comprendre les sommes en jeu et les mécanismes financiers.*

**M. OUIZILLE :**

*Merci, Monsieur le Président, et j'adresse mes vifs remerciements à Cédric. Mon seul regret est qu'il n'ait pas ajouté des petites moustaches aux petits bonshommes souriants. Il s'agit peut-être d'une idée pour l'an prochain, d'une innovation que nous proposerons au Conseil de l'Agglomération.*

**M. VILLEMALIN :**

*Je n'ai aucun mérite. Mon seul mérite est de vous faire confiance.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- d'adopter le budget primitif 2025 du budget principal dont l'équilibre est présenté ci-après,
- d'autoriser le Président à lever les emprunts nécessaires dans la limite de 6 631 306,26€
- d'autoriser le versement d'une subvention au Budget annexe Transports urbains d'un montant maximum de 4 029 563,80 €, en vertu de l'article L 2224-2 du code qui autorise une telle prise en charge lorsque celle-ci est justifiée par des contraintes particulières de service public imposées par la collectivité (alinéa 1), dans le cadre de la réalisation d'investissements très importants (alinéa 2) ou lorsque la non prise en charge aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs (alinéa 3),

**FONCTIONNEMENT DEPENSES**

CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2024	REALISE 2024	BP 2025
<b>MOUVEMENTS REELS</b>			
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 417 067,82 €	7 924 966,29 €	9 997 823,57 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	11 170 763,04 €	10 790 433,83 €	11 540 356,00 €
014 ATTENUATION DE PRODUITS	34 539 909,00 €	34 538 571,00 €	34 523 860,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	16 003 616,96 €	14 994 095,21 €	16 081 388,80 €
66 CHARGES FINANCIERES	847 586,00 €	679 049,81 €	724 922,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00 €	30,00 €	3 000,00 €
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	80 000,00 €	80 000,00 €	11 925,00 €
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>72 060 942,82 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>72 883 275,37 €</b>
<b>MOUVEMENTS D'ORDRE ET RESULTAT</b>			
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 903 199,55 €	0,00 €	4 674 031,85 €
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	6 512 467,00 €	5 722 301,76 €	6 025 168,48 €
<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE ET RESULTAT</b>	<b>11 415 666,55 €</b>	<b>5 722 301,76 €</b>	<b>10 699 200,33 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>83 476 609,37 €</b>	<b>5 722 301,76 €</b>	<b>83 582 475,70 €</b>

**FONCTIONNEMENT RECETTES**

CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2024	REALISE 2024	BP 2025
<b>MOUVEMENTS REELS</b>			
013 ATTENUATION DE CHARGES	190 528,00 €	212 792,72 €	185 000,00 €
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 475 805,33 €	2 569 556,35 €	2 900 950,20 €
73 IMPOTS ET TAXES (Sauf le 731)	24 142 522,00 €	23 468 078,00 €	23 467 520,00 €
731 FISCALITE LOCALE	29 263 799,00 €	30 067 836,00 €	30 133 933,00 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	19 368 379,59 €	19 476 406,10 €	19 387 880,20 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	100 139,00 €	221 883,47 €	94 167,72 €
76 PRODUITS FINANCIERS	50,00 €	174,56 €	50,00 €
77 PRODUITS SPECIFIQUES	222 600,00 €	222 600,00 €	0,00 €
78 REPRISES AMORT, DEPRECIATIONS, PROVISIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>75 763 822,92 €</b>	<b>76 239 327,20 €</b>	<b>76 169 501,12 €</b>
<b>MOUVEMENTS D'ORDRE ET RESULTAT</b>			
002 RESULTATS REPORTES DE FONCTIONNEMENT	4 328 287,45 €	4 328 287,45 €	4 663 041,83 €
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	3 384 499,00 €	2 761 094,71 €	2 749 932,75 €
<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE ET RESULTAT</b>	<b>7 712 786,45 €</b>	<b>7 089 382,16 €</b>	<b>7 412 974,58 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>83 476 609,37 €</b>	<b>83 328 709,36 €</b>	<b>83 582 475,70 €</b>

**INVESTISSEMENT DEPENSES**

CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2024	REALISE 2024	BP 2025	Restes à réaliser 2024
<b>MOUVEMENTS REELS</b>				
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 141 069,00 €	8 126 574,98 €	8 266 873,00 €	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 006 698,05 €	1 192 756,89 €	2 430 596,00 €	129 971,24 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 611 713,89 €	738 633,20 €	1 525 940,00 €	289 416,06 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 180 666,40 €	4 215 613,24 €	7 510 329,19 €	1 041 179,01 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	9 758 412,14 €	5 229 982,94 €	5 716 130,00 €	1 103 453,81 €
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	653 380,00 €	298 117,62 €	500 300,00 €	
4511 TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE DEPENSES	90 000,00 €	21 377,50 €	90 000,00 €	
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>32 441 939,48 €</b>	<b>19 823 056,37 €</b>	<b>26 040 168,19 €</b>	<b>2 564 020,12 €</b>
<b>MOUVEMENTS D'ORDRE ET RESULTAT</b>				
001 RESULTATS REPORTES D'INVESTISSEMENT	0,00 €		1 667 589,29 €	
040 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	3 384 499,00 €	2 761 094,71 €	2 749 932,75 €	
041 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	506 924,79 €	10 137,56 €	56 684,80 €	
<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE ET RESULTAT</b>	<b>3 891 423,79 €</b>	<b>2 771 232,27 €</b>	<b>4 474 206,84 €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>36 333 363,27 €</b>	<b>22 594 288,64 €</b>	<b>30 514 375,03 €</b>	<b>2 564 020,12 €</b>

## INVESTISSEMENT RECETTES

CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2024	RÉALISE 2024	BP 2025	Restes à réaliser 2024
<b>MOUVEMENTS REELS</b>				
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 723 916,31 €	4 108 271,52 €	5 838 728,96 €	
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 617 909,50 €	954 714,37 €	3 516 349,00 €	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	10 290 525,01 €	5 000 000,00 €	11 389 306,26 €	
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €	588,70 €	0,00 €	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	3 720,21 €	0,00 €	
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 585 746,00 €	780 312,62 €	923 168,35 €	292 880,45 €
45412 TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE RECETTES	90 000,00 €	21 377,50 €	114 877,00 €	
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>20 308 096,82 €</b>	<b>10 868 984,92 €</b>	<b>21 782 429,57 €</b>	<b>292 880,45 €</b>
<b>MOUVEMENTS D'ORDRE ET RESULTAT</b>				
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	4 325 275,11 €	4 325 275,11 €	0,00 €	
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 903 199,55 €	0,00 €	4 674 031,85 €	
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-222 600,00 €	0,00 €	247 200,00 €	
040 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	6 512 467,00 €	5 722 301,76 €	6 025 168,48 €	
041 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	506 924,79 €	22 167,56 €	56 684,80 €	
<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE ET RESULTAT</b>	<b>16 025 266,45 €</b>	<b>10 069 744,43 €</b>	<b>11 003 085,13 €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>36 333 363,27 €</b>	<b>20 938 729,35 €</b>	<b>32 785 514,70 €</b>	<b>292 880,45 €</b>

**25C024 - BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

M. OUIZILLE :

*Monsieur le Président, si vous le permettez, nous passons maintenant aux autorisations de programme et aux crédits de paiement.*

M. VILLEMAIN :

*Passons tout en bloc.*

M. OUIZILLE :

*Oui, procédons ainsi si possible.*

M. VILLEMAIN :

*Très bien, nous voterons tout en même temps.*

M. OUIZILLE :

*Très bien. Puis-je reprendre par rapport aux autres budgets ? Commençons par celui de l'eau potable dans les diapositives 18 et 19. Je vous prie de m'excuser, merci. Je vois que Monsieur WEYN veille sur son budget et il a raison, il s'agit en réalité du budget « transport » qui arrive. Le budget « transport », il s'équilibre à 13 000 000 €, avec 10 000 000 € pour l'exploitation et 2 700 000 € pour les investissements. Vous devez prendre note de ces deux éléments essentiels : une subvention d'équilibre importante, à hauteur de 4 300 000 €, en provenance du budget principal. Le deuxième élément important est l'acquisition de six bus, dont trois électriques, pour un montant total de 2 500 000 €. Cet achat est financé pour moitié par l'emprunt, pour 1 300 000 €. Il s'agit donc d'un budget dynamique. Lorsque nous comparons les comptes administratifs entre eux ainsi que les budgets prévisionnels entre eux, d'une année sur l'autre, nous devons surveiller cela comme le lait sur le feu.*

Ensuite, concernant le budget « eau potable et assainissement », vous pouvez vous référer aux diapositives 18 et 19, je ne vais pas entrer dans le détail technique, car tout est relativement simple : le budget primitif 2025 s'équilibre à 11 000 000 €, réparti ainsi : 7 600 000 € pour l'exploitation et 4 200 000 € pour l'investissement.

Concernant le budget « assainissement », il s'agit de travaux avec un rythme bien établi. Le budget s'élève à 19 700 000 €, avec 11 000 000 € pour l'exploitation et 8 700 000 € pour l'investissement. Ces montants sont tout à fait significatifs, que ce soit pour l'eau potable ou pour l'assainissement. Nous poursuivons avec le budget de Gournay les Usines. Pour 2025, il s'équilibre à 12 000 000 € : 6 600 000 € en fonctionnement et 6 500 000 € en investissement. L'un des points clés à noter ici est le remboursement d'une avance au budget principal, à hauteur de 237 000 €. Comme je l'ai déjà expliqué à plusieurs reprises, il s'agit de ces fameux budgets dits « hors taxe », aussi appelés « budgets de stock », comme celui de Gournay les Usines.

Ensuite, le budget des Marches de l'Oise, le budget primitif 2025 est voté en sur-équilibre de la manière suivante :

- fonctionnement : dépenses à hauteur de 50 000 €, recettes à 1 900 000 €,
- investissement : dépenses de 200 €, recettes de 2 700 000 €.

Nous pouvons ainsi constater un excédent dans les deux sections. Des travaux sont en cours pour transférer les derniers espaces communs et clôturer ce budget. Je vous en ai d'ailleurs déjà parlé au moment du débat d'orientation budgétaire : cela nous permettrait de rapatrier un excédent potentiel de 4 700 000 € vers le budget principal.

Je passe à la diapositive 10 concernant la dotation de solidarité communautaire, un sujet qui suscite beaucoup d'intérêt. Nous avons reconduit cette année les mêmes règles de calcul que l'an passé, avec une volonté affirmée de solidarité horizontale, du plus urbain vers le plus rural, à l'échelle de l'ACSO. Concrètement, cela se traduit par des écarts importants : à Nogent-sur-Oise et à Creil, la dotation est de trois euros par habitant, tandis qu'à Maysel, elle monte à 87 € par habitant. Les critères ont donc été pleinement activés pour respecter cette orientation, mais vous en êtes déjà bien informés.

Concernant les taux de fiscalité locale, comme je vous l'ai indiqué plus tôt, ils restent stables cette année. Le tableau joint permet de les récapituler clairement. Vous le voyez comme moi : les taux proposés sont identiques à ceux de l'an passé. S'agissant de l'évolution des bases, nous en avons parlé en introduction. Pour finir, pour ce qui est de l'évolution des produits, vous avez dans les documents toutes les données nécessaires : le réalisé de 2024, le budget prévisionnel 2025, ainsi que les rectifications apportées en décisions modificatives. À cela s'ajoute la taxe qui attaque GEMAPI. Pour 2025, nous arrêtons le produit de cette taxe GEMAPI par l'ACSO à 246 000 €, auxquels s'ajoutent 4 922 € de frais de gestion estimés, ce qui donne un montant total à prélever de 250 000 € au titre de l'année 2025.

Enfin, concernant les reversements de fiscalité aux syndicats, ils sont effectués selon une clé de répartition définie dans les règlements des syndicats :

- pour le syndicat ALATA, 75 % de la CFE acquittée, soit 313 000 €,
- pour le SMVB, 100 % de la CFE et 100 % de la TASCOT, soit un total de 350 000 €.

S'agissant des provisions pour risques, nous en avons très peu : le montant total est de 16 000 €, et je termine avec un dernier point : l'adhésion à l'Assemblée des Communautés de France, pour un montant de 10 000 €. Tel est, Monsieur le Président, l'ensemble des éléments que je souhaitais porter à votre connaissance concernant ces délibérations que j'avais à porter.

#### M. DARDENNE :

Concernant le sujet du SMVB, je voulais vous informer qu'en tant que Président, je ne participerai pas au vote et me déportai.

M. VILLEMAIN :

*Tous les membres de SMVB doivent se déporter.*

M. DARDENNE :

*Il s'agit du Syndicat mixte de la Vallée de la Brèche.*

M. VILLEMAIN :

*Nous avons prévu d'intervenir lors du débat budgétaire général, mais hier, une réunion importante s'est tenue au sujet de l'investissement lié à la passerelle, entre la face sud et celle du nord de la gare. Nous avons dû mener une bataille difficile avec la ou les SNCF, je ne sais jamais s'il faut parler de Réseau Ferré, de Gares & Connexions, de SNCF Immobilier, ainsi de suite. J'ai reçu le soutien de Jean-Pierre pendant cette discussion, au cours de laquelle nous avons dû démontrer que la question de l'accessibilité, qui est financée en partie par la SNCF et la Région, concerne uniquement l'accès aux quais. Selon nos calculs, si, ni la SNCF, ni la Région ne financent cette passerelle, il nous faudra engager entre 20 000 000 € et 30 000 000 € d'investissements supplémentaires. L'État pourrait peut-être prendre en charge entre 10 000 000 € et 15 000 000 €, mais cela laisserait un reste conséquent à la charge de la collectivité.*

*Nous avons clairement montré, à l'aide d'une diapositive, que sans passerelle urbaine, l'accès aux quais ne serait tout simplement pas possible pour les usagers arrivant par la face nord, c'est-à-dire depuis Nogent-Creil, Montataire, mais aussi d'autres communes de l'Agglomération comme Laigneville ou Liancourt et autres. Deux scénarii s'offriraient à eux : le premier, dangereux et interdit, consisterait à traverser les voies, le second passerait par la face sud de la gare de Creil, ce qui n'améliorerait en rien la situation, bien au contraire.*

*Il faut savoir que nous attendons entre 3 000 et 5 000 usagers supplémentaires avec l'arrivée de la liaison vers Roissy, dont les travaux sont en cours. Dans ce contexte, les échanges avec la SNCF ont été tendus. Elle a même affirmé – à tort – qu'elle n'était pas à l'origine de la demande de passerelle, préférant travailler sur le souterrain existant pour le mettre en accessibilité. Je ne sais pas quel directeur de la SNCF était présent, mais il est clair qu'il n'a jamais vu le souterrain et les escaliers des souterrains de la gare de Creil.*

*Je rappelle qu'il s'agit d'une bataille que nous nous devons de gagner. Je tiens d'ailleurs à féliciter Madame la Sous-préfète de Senlis, ainsi que le Directeur de la DDT qui nous ont soutenus dans le débat. En effet, si nous ne la gagnons pas avec l'aide de l'État, cela signifie que nous obérons l'investissement pendant de nombreuses années. Autrement, la vie de nos concitoyens, notamment pour ce que j'appelle la « face nord », risque d'être non seulement, non améliorée, mais même dégradée. La gare de Creil, vous le savez, beaucoup d'entre vous l'utilisent tous les jours, devra accueillir ces 3 000 à 5 000 usagers supplémentaires. J'ai donc été contraint, à certains moments, de hausser le ton et de rappeler fermement la réalité aux représentants de la SNCF. Je souhaitais simplement vous faire un bref compte rendu. Ils étaient en terrain conquis, nous expliquant qu'ils appliquent la même logique partout dans toutes les communes, la Région nous l'a également indiqué, or, nous leur avons rappelé que Creil est la deuxième, parfois la troisième gare des Hauts-de-France. Elle n'est pas comparable avec des villes comme Ailly-sur-Somme ou Soissons – sans vouloir les dénigrer –, ni même avec Dunkerque, qui, bien que plus connue, n'a pas le même volume de passagers, ni le même trafic ferroviaire.*

*J'ai donc tenté de remettre les pendules à l'heure et j'espère avoir été entendu. J'ai proposé la mise en place rapide d'un groupe de travail afin d'obtenir les données chiffrées nécessaires, car, pour pouvoir déposer un dossier FEDER, il nous est imposé une échéance en 2025. La SNCF nous répond qu'elle ne pourra fournir ces dossiers qu'au second semestre, soit au plus tard le 31 décembre. À ce rythme-là, nous passerons le réveillon ensemble. Il s'agit toutefois d'un combat essentiel que nous menons, non*

*seulement pour notre capacité d'investissement sur les 10 à 12 prochaines années, mais aussi pour le confort et le bien-être des usagers de l'agglomération, qui ont besoin de transports fiables pour se rendre au travail. Si nous n'agissons pas pour améliorer leur quotidien, à quoi servons-nous ? Tel est ce que je voulais partager concernant ce point. J'étais tellement pris par la qualité des interventions d'Alexandre OUIZILLE que j'ai oublié de vous en parler. Jean-Pierre, tu as participé à la réunion, souhaites-tu compléter ?*

**M. BOSINO :**

*Non, je partage pleinement ce que tu viens de dire. La situation est effectivement complètement aberrante. Nous leur avons aussi rappelé que la liaison Roissy–Creil–Picardie et l'aménagement de la gare de Creil, avec cette passerelle, relèvent d'une logique d'aménagement du territoire. Nous nous apprêtons à avoir une gare qui va accueillir jusqu'à 25 000 passagers par jour, et que nous ne pouvons pas être traités de la sorte. La SNCF se retranche derrière un texte, qui aurait été voté, et qui stipulerait qu'elle n'a pas à participer financièrement à ce type de travaux. Non seulement, elle refuse de contribuer, mais en plus, elle tarde à transmettre les chiffres nécessaires. La Sous-préfète de Senlis a d'ailleurs rappelé que le projet de passerelle date de 2012. Cela fait 13 ans, et en 13 ans, selon toute vraisemblance, au moins dix directeurs ou directrices de la SNCF se sont succédés. Là est situé le problème : le manque de continuité.*

**M. VILLEMMAIN :**

*Ils prennent le train facilement, mais parfois, ils se trouvent dans le mauvais wagon...*

**M. VILLEMMAIN :**

*Il s'agissait d'une passerelle ferroviaire, un peu comme celle de Nogent-sur-Oise, qui relie la rue des Frères Péraux à la cité SNCF. Sur 180 mètres, il suffit d'une petite rafale de vent ou d'une averse soudaine, et vous voilà littéralement rhabillé pour la douche... Très bien. Avez-vous des oppositions aux délibérations présentées par notre collègue Alexandre OUIZILLE ? Je n'en constate pas, je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- De voter des crédits supplémentaires pour les autorisations de programme suivantes :
  - AP 32 Travaux voiries communautaires pour 6 500 000 €
  - AP 36 Aménagements des équipements portuaires et fluvestres pour 1 300 000 €
- D'approuver le tableau des AP/CP joint en annexe

#### **25C025 - BUDGET PRINCIPAL – AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- D'approuver le tableau AE/CP joint en annexe.

**25C026 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- De reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2025 du budget annexe Transports Urbains les résultats de l'exercice 2024,
- De reporter en section d'investissement au chapitre 001 (recettes), le résultat estimé soit 315 840,20 €.

**25C027 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS – BUDGET PRIMITIF 2025**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- D'adopter le budget primitif 2025 du budget annexe Transports Urbains qui s'équilibre à 13 258 552,80 € de la manière suivante :
- Exploitation : 10 471 094,80 €
- Investissement : 2 787 458,00 €

**EXPLOITATION DEPENSES**

CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2024	REALISE 2024	BP 2025
<b>MOUVEMENTS REELS</b>			
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	346 372,28 €	194 115,96 €	220 152,00 €
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	30 000,00 €	5 830,00 €	15 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 436 053,12 €	9 030 368,87 €	8 929 025,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	479 998,00 €	471 707,31 €	532 900,00 €
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>10 292 423,40 €</b>	<b>9 702 022,14 €</b>	<b>9 697 077,00 €</b>
<b>MOUVEMENTS D'ORDRE ET RESULTAT</b>			
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	138 019,00 €	0,00 €	24 253,80 €
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	651 664,00 €	651 663,23 €	749 764,00 €
<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE ET RESULTAT</b>	<b>789 683,00 €</b>	<b>651 663,23 €</b>	<b>774 017,80 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>11 082 106,40 €</b>	<b>10 353 685,37 €</b>	<b>10 471 094,80 €</b>

**EXPLOITATION RECETTES**

CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2024	REALISE 2024	BP 2025
<b>MOUVEMENTS REELS</b>			
73 IMPOTS ET TAXES	4 850 000,00 €	4 652 485,65 €	4 800 000,00 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	729 399,00 €	885 267,07 €	762 573,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	625 087,00 €	629 670,28 €	576 000,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 281 005,67 €	3 591 449,11 €	4 036 563,80 €
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>10 485 491,67 €</b>	<b>9 758 872,11 €</b>	<b>10 175 136,80 €</b>
<b>MOUVEMENTS D'ORDRE ET RESULTAT</b>			
002 RESULTATS REPORTEES DE FONCTIONNEMENT	326 831,73 €	326 831,73 €	0,00 €
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	269 783,00 €	267 981,53 €	295 958,00 €
<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE ET RESULTAT</b>	<b>596 614,73 €</b>	<b>594 813,26 €</b>	<b>295 958,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>11 082 106,40 €</b>	<b>10 353 685,37 €</b>	<b>10 471 094,80 €</b>

**INVESTISSEMENT DEPENSES**

CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2024	REALISE 2024	BP 2025
<b>MOUVEMENTS REELS</b>			
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 924 745,37 €	1 087 213,13 €	2 491 500,00 €
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>1 924 745,37 €</b>	<b>1 087 213,13 €</b>	<b>2 491 500,00 €</b>
<b>MOUVEMENTS D'ORDRE ET RESULTAT</b>			
040 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	269 783,00 €	267 981,53 €	295 958,00 €
<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE ET RESULTAT</b>	<b>269 783,00 €</b>	<b>267 981,53 €</b>	<b>295 958,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 194 528,37 €</b>	<b>1 355 194,66 €</b>	<b>2 787 458,00 €</b>

**INVESTISSEMENT RECETTES**

CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2024	REALISE 2024	BP 2025
<b>MOUVEMENTS REELS</b>			
10 DOTATIONS, FONDS D'IVERS ET RESERVES	132 314,47 €	132 314,47 €	0,00 €
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	805 100,00 €	419 626,26 €	392 600,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00 €	0,00 €	1 305 000,00 €
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>937 414,47 €</b>	<b>551 940,73 €</b>	<b>1 697 600,00 €</b>
<b>MOUVEMENTS D'ORDRE ET RESULTAT</b>			
001 RESULTATS REPORTEES D'INVESTISSEMENT	467 430,90 €	467 430,90 €	315 840,20 €
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	138 019,00 €	0,00 €	24 253,80 €
040 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	651 664,00 €	651 663,23 €	749 764,00 €
<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE ET RESULTAT</b>	<b>1 257 113,90 €</b>	<b>1 119 094,13 €</b>	<b>1 089 858,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 194 528,37 €</b>	<b>1 671 034,86 €</b>	<b>2 787 458,00 €</b>

- D'accepter le versement d'une participation financière au budget annexe Transports Urbains d'un montant maximal de 4 029 563,80 € prélevée sur les crédits prévus au budget Principal de l'ACSO.

**25C028 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- De reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2025 du budget annexe Eau Potable les résultats de l'exercice 2024,
- D'affecter le résultat d'exploitation 2024 en partie au besoin de financement de la section d'investissement, au compte 1068 - réserves, pour un montant de 1 364 188,31 € et d'affecter le solde, d'un montant de 1 232 507,66 €, en section d'exploitation au chapitre 002 (recettes),
- De reporter en section d'investissement le déficit estimé soit 1 149 782,23 €, au chapitre 001 (dépenses).

**25C029 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – BUDGET PRIMITIF 2025**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- D'adopter le budget primitif 2025 du budget annexe Eau Potable équilibré à 11 891 671,40 € avec la répartition suivante :
- Exploitation : 7 613 121,66 €
- Investissement : 4 278 549,74 €

**EXPLOITATION DEPENSES**

CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2024	REALISE 2024	BP 2025
<b>MOUVEMENTS REELS</b>			
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 308 129,00 €	2 022 288,11 €	2 258 959,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 829 892,00 €	1 827 230,14 €	1 834 721,23 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	558 182,00 €	550 807,26 €	537 080,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	8 992,85 €	8 463,37 €	15 000,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	45 000,00 €	32 179,00 €	50 000,00 €
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>4 750 195,85 €</b>	<b>4 440 967,88 €</b>	<b>4 698 760,23 €</b>
<b>MOUVEMENTS D'ORDRE ET RESULTAT</b>			
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 850 149,13 €	0,00 €	2 542 818,43 €
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	344 263,00 €	344 193,75 €	371 543,00 €
<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE ET RESULTAT</b>	<b>2 194 412,13 €</b>	<b>344 193,75 €</b>	<b>2 914 361,43 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 944 607,98 €</b>	<b>4 785 161,63 €</b>	<b>7 613 121,66 €</b>

**EXPLOITATION RECETTES**

CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2024	REALISE 2024	BP 2025
<b>MOUVEMENTS REELS</b>			
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	5 991 810,30 €	6 383 622,38 €	6 354 270,00 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00 €	45 968,00 €	0,00 €
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>5 991 810,30 €</b>	<b>6 429 590,38 €</b>	<b>6 354 270,00 €</b>
<b>MOUVEMENTS D'ORDRE ET RESULTAT</b>			
002 RESULTATS REPORTES DE FONCTIONNEMENT	925 057,68 €	925 057,68 €	1 232 507,66 €
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	27 740,00 €	27 739,02 €	26 344,00 €
<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE ET RESULTAT</b>	<b>952 797,68 €</b>	<b>952 796,70 €</b>	<b>1 258 851,66 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 944 607,98 €</b>	<b>7 382 387,08 €</b>	<b>7 613 121,66 €</b>

**INVESTISSEMENT DEPENSES**

CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2024	REALISE 2024	BP 2025	Restes à réaliser 2024
<b>MOUVEMENTS REELS</b>				
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	20 680,00 €	20 679,73 €	21 788,00 €	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 310 489,66 €	464 830,35 €	2 085 541,43 €	123 095,18 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 518 674,22 €	1 414 809,49 €	780 688,00 €	91 310,90 €
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>2 889 843,88 €</b>	<b>1 900 319,57 €</b>	<b>2 888 017,43 €</b>	<b>214 406,08 €</b>
<b>MOUVEMENTS D'ORDRE ET RESULTAT</b>				
001 RESULTATS REPORTES D'INVESTISSEMENT	2 333 841,52 €	2 333 841,52 €	1 149 782,23 €	
040 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	27 740,00 €	27 739,02 €	26 344,00 €	
<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE ET RESULTAT</b>	<b>2 361 581,52 €</b>	<b>2 361 580,54 €</b>	<b>1 176 126,23 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 251 425,40 €</b>	<b>4 261 900,11 €</b>	<b>4 064 143,66 €</b>	<b>214 406,08 €</b>

**INVESTISSEMENT RECETTES**

CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2024	REALISE 2024	BP 2025	Restes à réaliser 2024
<b>MOUVEMENTS REELS</b>				
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 714 665,40 €	2 714 665,40 €	1 364 188,31 €	
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	38 358,00 €	53 258,73 €	0,00 €	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	303 989,87 €	0,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>3 057 013,27 €</b>	<b>2 767 924,13 €</b>	<b>1 364 188,31 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>MOUVEMENTS D'ORDRE ET RESULTAT</b>				
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 850 149,13 €	0,00 €	2 542 818,43 €	
040 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	344 263,00 €	344 193,75 €	371 543,00 €	
<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE ET RESULTAT</b>	<b>2 194 412,13 €</b>	<b>344 193,75 €</b>	<b>2 914 361,43 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5 251 425,40 €</b>	<b>3 112 117,88 €</b>	<b>4 278 549,74 €</b>	<b>0,00 €</b>

**25C030 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- De voter les crédits supplémentaires d'un montant de 400 000 € pour l'autorisation de programme AP49 Régie intéressée - Eau Potable – Renouvellement.
- D'approuver le tableau des AP/CP joint en annexe.

**25C031 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- De reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2025 du budget annexe Assainissement les résultats de l'exercice 2024,

- De reporter en section d'exploitation au chapitre 002 (recettes) l'excédent estimé soit 5 963 716,45 €,
- De reporter en section d'investissement au chapitre 001 (recettes) l'excédent estimé soit 3 391 259,47 €.

### **25C032 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2025**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

#### **DECIDE :**

- D'adopter le budget primitif 2025 du budget annexe Assainissement équilibré à 19 845 947,82 € avec la répartition suivante :
  - Exploitation : 11 056 725,45 €
  - Investissement : 8 789 222,37 €

#### **EXPLOITATION DEPENSES**

CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2024	REALISE 2024	BP 2025
<b>MOUVEMENTS REELS</b>			
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 357 375,00 €	2 777 236,15 €	3 286 762,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 776 543,00 €	1 763 443,11 €	1 825 103,55 €
022 DEPENSES IMPREVUES	127 630,00 €	0,00 €	0,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	524 223,00 €	447 495,08 €	459 667,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	24 909,10 €	26 817,67 €	26 500,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	272 760,00 €	0,00 €	90 000,00 €
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00 €	0,00 €	200,00 €
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>6 083 440,10 €</b>	<b>5 014 992,01 €</b>	<b>5 688 232,55 €</b>
<b>MOUVEMENTS D'ORDRE ET RESULTAT</b>			
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 870 377,71 €	0,00 €	3 471 500,90 €
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	1 895 836,00 €	1 894 344,94 €	1 896 992,00 €
<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE ET RESULTAT</b>	<b>5 766 213,71 €</b>	<b>1 894 344,94 €</b>	<b>5 368 492,90 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>11 849 653,81 €</b>	<b>6 909 336,95 €</b>	<b>11 056 725,45 €</b>

#### **EXPLOITATION RECETTES**

CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2024	REALISE 2024	BP 2025
<b>MOUVEMENTS REELS</b>			
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	4 757 333,51 €	5 582 412,95 €	4 918 008,00 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	240 087,13 €	19 626,00 €	0,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	47 100,00 €	4 / 100,00 €	4 / 100,00 €
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>5 044 520,64 €</b>	<b>5 649 138,95 €</b>	<b>4 965 108,00 €</b>
<b>MOUVEMENTS D'ORDRE ET RESULTAT</b>			
002 RESULTATS REPORTES DE FONCTIONNEMENT	6 673 951,17 €	6 673 951,17 €	5 963 716,45 €
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	131 182,00 €	141 574,21 €	127 901,00 €
<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE ET RESULTAT</b>	<b>6 805 133,17 €</b>	<b>6 815 525,38 €</b>	<b>6 091 617,45 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>11 849 653,81 €</b>	<b>12 464 664,33 €</b>	<b>11 056 725,45 €</b>

**INVESTISSEMENT DEPENSES**

CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2024	REALISE 2024	BP 2025	Restes à réaliser 2024
<b>MOUVEMENTS REELS</b>				
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	67 295,00 €	67 285,64 €	86 700,00 €	0,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 664 363,89 €	479 237,91 €	7 516 673,01 €	478 370,36
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	424 799,00 €	423 425,68 €	569 578,00 €	0,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	40 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>8 286 457,89 €</b>	<b>969 949,23 €</b>	<b>8 182 951,01 €</b>	<b>478 370,36</b>
<b>MOUVEMENTS D'ORDRE ET RESULTAT</b>				
040 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	131 182,00 €	131 179,25 €	127 901,00 €	0,00
<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE ET RESULTAT</b>	<b>131 182,00 €</b>	<b>131 179,25 €</b>	<b>127 901,00 €</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>8 417 639,89 €</b>	<b>1 101 128,48 €</b>	<b>8 310 852,01 €</b>	<b>478 370,36</b>

**INVESTISSEMENT RECETTES**

CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2024	REALISE 2024	BP 2025	Restes à réaliser 2024
<b>MOUVEMENTS REELS</b>				
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	19 470,00 €	19 470,00 €	19 470,00 €	
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	123 087,00 €	110 193,52 €	0,00 €	
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	40 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	
<b>TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>182 557,00 €</b>	<b>129 663,52 €</b>	<b>29 470,00 €</b>	<b>0,00</b>
<b>MOUVEMENTS D'ORDRE ET RESULTAT</b>				
001 RESULTATS REPORTES D'INVESTISSEMENT	2 468 869,18 €	2 468 869,18 €	3 391 259,47 €	
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 870 377,71 €	0,00 €	3 471 500,90 €	
040 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 895 836,00 €	1 893 855,25 €	1 896 992,00 €	
<b>TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE ET RESULTAT</b>	<b>8 235 082,89 €</b>	<b>4 362 724,43 €</b>	<b>8 759 752,37 €</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>8 417 639,89 €</b>	<b>4 492 387,95 €</b>	<b>8 789 222,37 €</b>	<b>0,00</b>

**25C033 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- De voter les crédits supplémentaires d'un montant de 200 000 € pour l'autorisation de programme **AP46 « Régie intéressée – Assainissement eaux usées – Renouvellements »**.
- D'approuver le tableau des AP/CP joint en annexe.

**25C034 - BUDGET ANNEXE GOURNAY LES USINES – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- De reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2025 du budget annexe Gournay-les-Usines les résultats de l'exercice 2024,
- D'affecter le résultat de fonctionnement 2024 en partie au besoin de financement de la section d'investissement, au compte 1068 - réserves, pour un montant de 885 028,52 € et d'affecter le solde, d'un montant de 745 794,95 €, en section de fonctionnement au chapitre 002 (recettes),
- De reporter en section d'investissement le déficit estimé soit 885 028,52 € au chapitre 001 (dépenses).

**25C035 - BUDGET ANNEXE GOURNAY LES USINES – BUDGET PRIMITIF 2025**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- D'adopter le budget primitif 2025 du budget annexe Gournay les usines dont l'équilibre est le suivant :

**FONCTIONNEMENT DEPENSES**

CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2024	REALISE 2024	BP 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	606 880,00 €	285 028,52 €	785 975,60 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 563 538,47 €	0,00 €	706 007,35 €
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	4 653 969,94 €	4 653 969,94 €	4 938 998,46 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	18 000,00 €	0,00 €	18 003,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 842 388,41 €</b>	<b>4 938 998,46 €</b>	<b>6 448 984,41 €</b>

**FONCTIONNEMENT RECETTES**

CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2024	REALISE 2024	BP 2025
002 RESULTATS REPORTEES DE FONCTIONNEMENT	1 466 323,47 €	1 466 323,47 €	931 294,95 €
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	5 376 064,94 €	4 938 998,46 €	5 407 239,46 €
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	0,00 €	164 500,00 €	110 450,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 842 388,41 €</b>	<b>6 569 821,93 €</b>	<b>6 448 984,41 €</b>

**INVESTISSEMENT DEPENSES**

CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2024	REALISE 2024	BP 2025
001 RESULTATS REPORTEES D'INVESTISSEMENT	43 795,49 €	43 795,49 €	885 028,52 €
040 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	5 376 064,94 €	4 938 998,46 €	5 407 239,46 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	841 443,47 €	600 000,00 €	237 766,35 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 261 303,90 €</b>	<b>5 582 793,95 €</b>	<b>6 530 034,33 €</b>

**INVESTISSEMENT RECETTES**

CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2024	REALISE 2024	BP 2025
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 563 538,47 €	0,00 €	706 007,35 €
040 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	4 653 969,94 €	4 653 969,94 €	4 938 998,46 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	43 795,49 €	43 795,49 €	885 028,52 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 261 303,90 €</b>	<b>4 697 765,43 €</b>	<b>6 530 034,33 €</b>

- D'autoriser le remboursement de l'avance consentie au budget Principal pour un montant de 237 766,35 €.

**25C036 - BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- De reprendre par anticipation sur le Budget Primitif 2025 du budget annexe Les Marches de l'Oise les résultats de l'exercice 2024,
- De reporter en section de fonctionnement au chapitre 002 (recettes) l'excédent estimé soit 1 912 068,90 €,
- De reporter en section d'investissement au chapitre 001 (recettes) l'excédent estimé soit 2 796 791,95 €.

**25C037 - BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE – BUDGET PRIMITIF 2025**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- D'adopter le budget primitif 2025 du budget annexe Marches de l'Oise en suréquilibre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement de la manière suivante :

**FONCTIONNEMENT DEPENSES**

CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2024	REALISE 2024	BP 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	65 065,00 €	27 330,90 €	50 565,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>65 065,00 €</b>	<b>27 330,90 €</b>	<b>50 565,00 €</b>

**FONCTIONNEMENT RECETTES**

CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2024	REALISE 2024	BP 2025
002 RESULTATS REPORTEES DE FONCTIONNEMENT	1 939 399,80 €	1 939 399,80 €	1 912 068,90 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 939 399,80 €</b>	<b>1 939 399,80 €</b>	<b>1 912 068,90 €</b>

**INVESTISSEMENT DEPENSES**

CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2024	REALISE 2024	BP 2025
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	200,00 €	- €	200,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>200,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>200,00 €</b>

**INVESTISSEMENT RECETTES**

CHAPITRE	BUDGET TOTAL 2024	REALISE 2024	BP 2025
001 RESULTATS REPORTEES D'INVESTISSEMENT	2 796 791,95 €	2 796 791,95 €	2 796 791,95 €
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	- €	- €	€
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	200,00 €	- €	200,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 796 991,95 €</b>	<b>2 796 791,95 €</b>	<b>2 796 991,95 €</b>

**25C038 - DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE – ANNEE 2025**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- De renouveler la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) avec un montant arrêté à 400 000 euros au titre de l'année 2025,

- De valider les critères pondérés de répartition de cette dotation :

Répartition	% de la DSC	Objectif	Pondération	Critères	Pondération du critère
Deux critères légaux	56%	Satisfaction des textes de loi (35% minimum)	Population communale	L'insuffisance du potentiel financier par habitant de la commune au regard du potentiel financier moyen par habitant sur le territoire de l'ACSD	36%
				L'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant sur le territoire de l'ACSD	20%
Quatre critères libres	44%	Réduction des disparités de ressources et/ou charges entre les communes	-	L'insuffisance du potentiel financier superficiaire par habitant de la commune (conditionnée à un seuil de population inférieur à 10 000 habitants ou un potentiel financier inférieur au double de la moyenne du potentiel financier de territoire), pondéré par la population communale et avec un coefficient de minoration de 30% pour les communes ayant un potentiel financier supérieur à 75% du potentiel financier moyen de territoire	16%
				L'écart d'effort fiscal sur le territoire (avec un coefficient de majoration ou de minoration selon le positionnement du potentiel financier par rapport à la moyenne du potentiel financier du territoire : si le potentiel financier de la commune est supérieur au double du potentiel financier moyen de territoire, minoration de 75%, si le potentiel financier de la commune est inférieur à 70% du potentiel financier moyen de territoire, majoration de 20%)	7%
			Population communale	La prise en compte de la perte de levier fiscal post réforme fiscale 2021 sur le foncier bâti mesurée par la compensation « PSR TFPB U » OGF 2023, réforme qui a profondément modifié le panier des recettes des communes du secteur, à forte prégnance industrielle, et qui ont pour certaines fortement perdues en dynamisme et maîtrise fiscale qui alimentait le financement de leurs politiques sociales – critère doublement plafonné : par commune à 15 700€ en volume et à 1,15€/habitant	12%
			-	La garantie petites communes rurales (conditionnée à un seuil de population inférieure à 1 500 habitants) visant à compenser les charges rurales	9%

- De répartir en application de ces critères de pondération, et de verser les montants suivants aux communes au titre de la DSC pour l'année 2025 :

	MONTANT REPARTI POUR CHAQUE CRITERE							Montant DSC	Total en €/hab
	PF 2024	Revenu Imposable	PF superficiaire (sous condition de seuil de pop <10000hab et de Pfin < doublemoyenne)	Effort fiscal	Garantie perte levier fiscal Indust (plafond à 15,7k€ et 1,15€/hab)	Garantie communes <1500habs			
CRAMOISY	1 912	467	15 191	2 797	57	7 200	27 623 €	33,73 €	
CREIL	68 428	38 373	0	3 047	6 732	0	116 580 €	3,21 €	
MAYSEL	517	94	8 904	2 544	0	7 200	19 259 €	87,94 €	
MONTATAIRE	16 290	12 046	0	2 952	15 700	0	46 989 €	3,39 €	
NOGENT-SUR-OISE	38 292	18 364	0	3 130	7 757	0	67 543 €	3,11 €	
ROUSSELOY	557	142	5 259	1 749	0	7 200	14 908 €	50,36 €	
SAINT-LEU-D'ESSERENT	4 723	2 422	9 489	2 448	5 426	0	24 508 €	5,19 €	
SAINT-MAXIMIN	2 015	1 791	0	736	3 512	0	8 053 €	2,64 €	
SAINT-VAAST-LES-MELLO	2 428	592	19 180	3 734	180	7 200	33 315 €	31,79 €	
THIVERNY	1 447	776	1 981	2 541	1 034	7 200	14 979 €	13,74 €	
VILLERS-SAINT-PAUL	7 392	4 991	3 996	2 323	7 603	0	26 245 €	3,97 €	

- D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 25C039 - FISCALITE LOCALE – VOTE DES TAUX 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

#### DECIDE :

- De reconduire pour 2025 les taux additionnels des taxes directes locales sur les ménages et les entreprises :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,49%
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,09%
  - Cotisation foncière des entreprises : 29,96 %
  - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés hors habitation principale : 11,18%
  - Taxer d'enlèvement des ordures ménagères : 5%
- D'autre part, de maintenir intégralement en réserve la fraction de taux de cotisation foncière des entreprises de 1,84%, encore utilisable jusqu'en 2027.

### **25C040 - TAXE GEMAPI 2025**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

#### **DECIDE :**

- D'arrêter le produit attendu de la taxe GEMAPI par l'ACSO à 246 100 € – auquel s'ajoute la somme de 4 922 euros de frais de gestion estimés - soit un montant à prélever de 251 022 € au titre de l'année 2025.

### **25C041- REVERSEMENT DE FISCALITE AU SYNDICAT DU PARC ALATA – ANNEE 2025**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité avec 39 voix pour, 2 ne prenant pas part au vote

#### **DECIDE :**

- De verser au Syndicat du Parc Alata, au titre de l'année 2025, la somme maximale de
- 313 213,50 euros correspondant à 75% du produit de la CFE acquittée par les entreprises implantées sur le parc en 2024,
- D'inscrire les crédits budgétaires correspondants au chapitre 014 – atténuations de produits du budget Principal de l'ACSO.

### **25C042 - REVERSEMENT DE FISCALITE AU SYNDICAT DU PARC D'ACTIVITES MULTI-SITE DE LA VALLEE DE LA BRECHE – ANNEE 2025**

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à la majorité avec 38 voix pour, 3 ne prenant pas part au vote

#### **DECIDE :**

- D'autoriser la constitution de provisions pour risques et charges exceptionnelles pour un montant de 16 000 euros, au chapitre 68 – dotations aux amortissements et provisions, des budgets de l'ACSO avec la répartition suivante :
  - 10 000 € pour le budget Principal,
  - 3 000 € sur le budget Assainissement,
  - 3 000 € sur le budget Eau Potable.
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

### **25C043 - PROVISIONS POUR RISQUES – DIVERS REDEVABLES**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

#### **DECIDE :**

- D'approuver les termes du Contrat de Destination Touristique à établir entre la Région Hauts-de-France, l'Agglomération Creil Sud Oise, l'EPIC Creil Sud Oise Tourisme, la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte, le Comité Régional du Tourisme et des Congrès des Hauts-de-France, l'Agence de Développement Touristique Oise Tourisme pour la période 2025-2027 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer le Contrat de Destination Touristique à établir entre la Région Hauts-de-France, l'Agglomération Creil Sud Oise, l'EPIC Creil Sud Oise Tourisme, la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte, le Comité Régional du Tourisme et des Congrès des Hauts-de-France, l'Agence de Développement Touristique Oise Tourisme pour la période 2025-2027.

**25C044 - REFERENTIEL M57 : APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS – ANNEE 2025**

M. VILLEMMAIN :

*Nous avons également abordé la fongibilité des crédits. Non ? Cela n'a pas été abordé. Monsieur QUIZILLE, n'avez-vous pas effectué votre travail ?*

M. QUIZILLE :

*J'ai l'impression que Monsieur PEN veut me faire travailler. La fongibilité des crédits n'a pas été abordée, je confirme. Dans le cadre de cette nomenclature M57, la demande de fongibilité qui permet davantage de souplesse, et notamment, la possibilité d'effectuer des virements de crédit dans des chapitres d'une même section sans passer par une délibération modificative, doit être renouvelée à chaque exercice budgétaire. Celle-ci est demandée à hauteur de 7,5 %, qui est le maximum autorisé pour avoir de la flexibilité pour les services de l'ACSO.*

M. VILLEMMAIN :

*N'avez-vous aucune opposition à ce que nous « fongibilisons » ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- D'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections des budgets Principal, Les Marches de l'Oise et Gournay Les Usines, pour l'exercice comptable 2025.

**25C045 - COTISATION ADCF – ANNEE 2025**

M. VILLEMMAIN :

*Nous avons abordé la cotisation « ADCF ».*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- D'autoriser le paiement de la cotisation de l'AdCF d'un montant de 10 000 € pour l'année 2025,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

**25C046 - INDEMNITES ELU.ES 2024**

M. VILLEMMAIN :

*Nous avons ensuite à aborder les indemnités des élus. Monsieur LE QUILLIEC.*

M. LE QUILLIEC :

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Concernant les indemnités des élus 2024, la mise en œuvre de la loi d'engagement de proximité, notamment concernant la transparence au sujet des indemnités des élus, impose chaque année la présentation au Conseil communautaire d'un état présentant les indemnités perçues par les élus siégeant au Conseil communautaire au titre de leurs différents mandats et fonctions. Il est donc demandé au Conseil communautaire de prendre acte du*

tableau récapitulatif des indemnités perçues au titre de l'année 2024 par les élus siégeant au Conseil communautaire.

**M. VILLEMAIN :**

*Avez-vous des questions ? Avons-nous des oppositions ? Avons-nous des abstentions ? Je vous remercie pour ce vote pour prendre acte.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- de prendre acte du tableau récapitulatif des indemnités perçues au titre de l'année 2024 par les élu.es siégeant au Conseil Communautaire :

Indemnités brutes perçues entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024  
par les élu.es siégeant au Conseil Communautaire de l'ACSO  
(au titre de toutes fonctions et tous mandats confondus)

Elu.es	Indemnités brutes perçues en 2024								TOTAL
	ACSO	COMMUNE	CONSEIL DPT	CDG60	SICGENC	SMTCO	SMDO	SMVB	
BEGHIN Pierre	1 768,37 €	953,08 €							2 721,45 €
BESSET Frédéric	13 545,00 €	32 535,60 €						8 735,64 €	54 816,24 €
BLARY Michel	13 545,00 €	17 264,16 €							30 809,16 €
BOSINO Jean-Pierre	13 545,00 €	36 871,44 €	32 555,28 €	6 905,64 €					89 877,36 €
BOUKHACHBA Karim	6 772,44 €	15 365,16 €							22 137,60 €
DAILLY Catherine	13 545,00 €	13 829,64 €	32 555,28 €						59 929,92 €
DARDENNE Jean-François	13 545,00 €	60 553,20 €			3 452,88 €				77 551,08 €
FILIPIDIS Marine	13 545,00 €	8 138,88 €							21 683,88 €
GALLIEGUE Raymond	13 545,00 €	19 138,56 €							32 683,56 €
LE QUILLIEC Jean-Michel	12 152,87 €								12 152,87 €
LEHNER Sophie	13 545,00 €	15 365,16 €							28 910,16 €
MARTIN Fabrice	13 545,00 €	6 821,88 €							20 366,88 €
PERRIN Emmanuel	6 772,44 €	6 821,88 €							13 594,32 €
ROBERT Jean-Michel	7 901,25 €	4 258,45 €							12 159,70 €
ROBERTI Hervé	6 208,07 €	12 836,34 €							19 044,41 €
ROSE-MASSEIN Isabelle	13 545,00 €	12 824,88 €					9 216,84 €		35 586,72 €
ROSIER Didier	13 545,00 €	12 578,16 €							26 123,16 €
TALL Bérénice	6 772,44 €	6 821,88 €							13 594,32 €
VILLEMAIN Jean-Claude	40 685,24 €	36 684,00 €					9 216,84 €		86 590,08 €
WEYN Gérard	13 545,00 €	31 569,00 €			3 452,88 €	4 611,96 €			53 178,84 €
ZRARI Badia	13 545,00 €	14 003,28 €							27 548,28 €

**25C047 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**M. VILLEMAIN :**

*Monsieur LE QUILLIEC abordera ensuite le tableau des effectifs, je pense.*

**M. LE QUILLIEC :**

*En effet. Il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs, afin d'élargir des grades d'accès du poste de Directeur/Directrice du projet « Gare Cœur d'agglomération » au sein de la Direction générale adjointe « Projets et résilience » à la suite du renforcement des missions de pilotage et de coordination dans la mise en œuvre du projet « Gare Cœur d'agglomération », d'élargir les grades d'accès du poste de coordinateur administratif et budgétaire au sein de la Direction de l'Aménagement et Politique de la Ville.*

*Il est donc proposé au Conseil d'élargir le poste de Directeur/Directrice du projet « Gare Cœur d'agglo », ouvert actuellement sur les grades d'attaché et d'ingénieur, à tous les grades d'attaché et d'ingénieur principal et hors classe, ainsi qu'à celui d'administrateur, le poste de coordinateur/coordinatrice administratif et budgétaire au sein de la Direction de l'Aménagement et Politique de la Ville, ouvert actuellement sur l'ensemble des grades d'adjoint, à l'ensemble des grades de rédacteur territorial et principal.*

*Il est donc demandé au Conseil communautaire d'approuver le tableau de modification des effectifs selon les dispositifs suivants. Vous avez le tableau.*

**M. VILLEMAIN :**

*Avez-vous des questions ? Avez-vous des oppositions ? Si vous n'avez pas d'opposition, ni d'abstention, il en est ainsi décidé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- D'approuver les modifications du tableau des effectifs selon les dispositions suivantes :

Modification <u>de</u> poste	Situation antérieure			Situation après délibération		
	Cat	Grade(s)	Recrutement par voie contractuelle	Cat	Grade(s)	Recrutement par voie contractuelle
Directeur.trice du projet Gare Cœur d'Agglo	A	Attaché	OUI <u>sur</u> le fondement de l'art.332-8-2° du CGFP	A	Administrateur	OUI <u>sur</u> le fondement de l'art.332-8-2° du CGFP
		ingénieur			Ingénieur en chef Attaché hors classe Attaché Principal Attaché Ingénieur hors classe Ingénieur Principal Ingénieur	
Coordinateur.trice administratif, <u>tive</u> et budgétaire	C	Adjoint administratif Ppal de 1 <sup>ère</sup> classe	OUI <u>sur</u> le fondement de l'art.332-8-2° du CGFP	B	Rédacteur Ppal de <u>1ère cl.</u>	OUI <u>sur</u> le fondement de l'art.332-8-2° du CGFP
		Adjoint administratif Ppal de 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint administratif			Rédacteur Ppal de 2ème cl. Rédacteur Adj. administratif Ppal de 1 <sup>ère</sup> cl Adj. administratif Ppal de 2 <sup>e</sup> cl. Adj. administratif	

**25C048 - INITIATIVE OISE SUD – CONVENTION 2025-2026**

**M. VILLEMAIN :**

*Le point concernant l'Initiative Oise Sud – Convention 2025-2026 sera présenté par Monsieur BESSET.*

**M. BESSET :**

*Merci, Monsieur le Président, bonsoir à tous. L'Initiative Oise Sud est l'un des partenaires importants et réguliers de notre politique d'accompagnement à la création d'entreprise, et même au développement. L'association est née en 1997. À son sujet, nous avons notre mot à dire dans un comité territorial qui donne des recommandations au comité d'engagement. Elle a, en 2024, au sein de notre territoire, financé 35 chefs d'entreprise, ce qui est légèrement moindre par rapport aux années précédentes, pour un montant de près de 500 000 €. Je rappelle que ces prêts ont un effet de levier important, puisqu'ils donnent confiance aux banques qui sont au comité d'engagement, et cela permet d'obtenir d'autres*

*prêts bancaires. Les prêts d'Initiative Oise Sud sont sans intérêt, donc des prêts d'honneur, et les prêts bancaires sont peut-être donneurs, mais pas gratuits.*

*Dans cette belle relation, il existe la nécessité d'autoriser le Président à verser une participation financière calculée à 0,65 € par habitant, et comme nous avons officiellement 90 956 habitants à la dernière estimation de l'INSEE, la cotisation qui vous est proposée est de légèrement plus de 59 000 €. Il vous est donc proposé d'autoriser le Président à œuvrer.*

**M. VILLEMMAIN :**

*Merci. Avant de passer au vote, cela est dans les considérants, donc n'a pas tellement d'importance, sauf qu'au troisième considérant, il est question du financement de 35 chefs d'entreprise. Nous n'avons jamais financé un chef d'entreprise, ni une création. Je ne souhaiterais pas que nos collègues de gauche pensent qu'une collusion existe entre les chefs d'entreprise et le Président. Je vous demande donc d'apporter une légère modification et de lire le financement de 35 créations d'entreprises, cela est mieux. Je pense que vous aviez apporté la correction, mais cela est mieux en le disant et en corrigeant ces considérants. Oui, le Président lit les délibérations, parfois.*

*Avez-vous des oppositions ? Avez-vous des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- D'approuver les termes de la convention de partenariat 2025-2026 avec Initiative Oise sud, ci-annexée.
- D'approuver le versement de la cotisation de 59 121,40€ pour 2025 et le versement d'une cotisation annuelle en 2026, dont le montant pourra évoluer en fonction de l'éventuelle révision du coût fixe de la cotisation par habitant ainsi qu'en fonction du recensement général de la population.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document en lien avec cette affaire, même au cas où le montant par habitant utilisé pour le calcul de la cotisation 2026 serait réévalué à la hausse (dans la limite de 10% d'évolution).

#### **25C049 - ITERRA – CONVENTION 2025-2027**

**M. VILLEMMAIN :**

*Nous en arrivons à la délibération numéro 49 concernant la convention iTerra, présentée par Monsieur BESSET.*

**M. BESSET :**

*Je vais rapporter cette délibération et la soutenir, mais je ne pourrai pas la voter pour les mêmes raisons que précédemment, puisque je suis trésorier d'iTerra au nom de l'ACSO, néanmoins, soutenir iTerra constituerait une bonne initiative, puisque la convention triennale qui couvrait la période 2022-2024 a besoin d'être remplacée. Comme la convention était triennale, aucune évolution annuelle n'a eu lieu, comme l'aurait dit Monsieur DE LA PALICE, mais il nous est maintenant proposé de rattraper une certaine progression de l'inflation et de passer de 60 000 € à 67 000 € pour les trois ans. Que cela apporte-t-il à iTerra ? Elle est complémentaire de l'Initiative Oise Sud ou de BGE, qui est également un autre partenaire important de notre écosystème de création d'entreprise, et iTerra est centré sur les créations d'entreprises particulièrement innovantes, l'innovation n'étant pas simplement technologique, mais également parfois managériale ou sociale. Il s'agit d'une association qui a été initiée par les deux autres communautés d'agglomération de l'Oise, Beauvaisis et Compiègne, que nous avons rejointe l'année suivant la création, en 2020, et qui est largement soutenue dans le cadre du pôle*

*métropolitain de l'Oise. Nous recevons à ce sujet un certain nombre de dossiers, qui font l'objet d'entretiens. Un filtre vert est appliqué, ainsi qu'un passage en jury. Vous pouvez constater qu'en 2024, 38 dossiers ont fait l'objet d'un passage en jury, 27 ont été incubés. L'incubation consiste en l'accompagnement dans la première phase de la vie du projet. Onze projets ont également été accompagnés dans une phase d'accélération, autrement dit, après que l'entité juridique a été créée, quelle qu'elle soit, et jusqu'au premier chiffre d'affaires. Cela fonctionne plutôt bien.*

*Nous avons trois métiers, pour en finir :*

- un métier d'accompagnement généraliste de tous types de dossier,*
- un métier davantage centré sur la bioéconomie, puisque le nom iTerra indique cette histoire au départ, qui visait à être orientée sur la bioéconomie au sens de l'agriculture, de l'alimentation et de la santé entre autres. Cela reste d'ailleurs à une dimension importante, puisque, au-delà de nos 67 000 €, l'Agglomération du Beauvaisis accepte de verser 33 000 € en plus de ses 67 000 € pour renforcer cette bioéconomie, mais nous en sommes exemptés. Nous profiterons quand même un peu des retombées de ce beau geste de cette année, mais nous ne sommes pas appelés davantage,*
- le troisième métier, qui est également intéressant dans le contexte, est la gestion d'une partie du fonds mutualisé de revitalisation. Les entreprises qui – je me tourne vers Jean-Pierre, pour qu'il n'ait pas besoin de le dire – mettent en œuvre des plans sociaux, et plutôt des plans de sauvegarde de l'emploi, sont obligées par l'État d'économiser une certaine quantité de fonds. Ces fonds sont, soit captés par les territoires, à la source, cela constitue un débat en ce moment, soit mutualisés dans un fonds préfectoral, et ce fonds est géré actuellement, pour une partie, par la Chambre de commerce, et pour une partie, par iTerra, que nous retrouvons. Telle est la raison pour laquelle nous en faisons un troisième métier. Il s'agit de savoir aller chercher à la source, malheureusement, de capter les entreprises qui pourraient abonder les fonds, puis de se battre pour que les fonds en question financent également des entreprises innovantes. Il ne s'agit, à ce moment, pas forcément de créations, mais d'initiatives de développement innovantes des entreprises du département.*

*Pour 67 000 € pour trois ans, merci de soutenir cette demande.*

**M. VILLEMMAIN :**

*Avez-vous des questions concernant iTerra ? Je n'en constate pas. Avez-vous des oppositions ou des abstentions ? Il en est ainsi décidé, sans le vote de Monsieur BESSET.*

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à la majorité avec 40 voix pour, 1 ne prenant pas part au vote

**DECIDE :**

- D'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association iTerra, renouvelée pour la période 2025-2027 (en annexe),
- D'approuver le versement d'une subvention annuelle de 67 000 € à l'association, montant annuel fixe valant pour la période 2025-2027,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document en lien avec cette affaire.

**25C050 - JEUNES & AUDACIEUX – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE LA MANUFACTURE A BGE PICARDIE**

**M. VILLEMMAIN :**

*La délibération numéro 50, concernant « Jeunes & Audacieux », sera présentée par Monsieur BESSET.*

M. BESSET :

*Cela me correspond parfaitement, merci. Non, cela concerne malheureusement les vrais jeunes, et les audacieux, j'ignore s'ils sont plus audacieux que moi, en tout cas, il s'agit plus ou moins d'une convention de soutien de principe, puisque ce serait la mise à disposition gracieuse de la salle de la manufacture à BGE Picardie. Je vous ai dit par ailleurs qu'il était un partenaire important de différentes manières, et notamment puisqu'il est actuellement le délégataire qui gère l'hôtel Sarcus, en tout cas, pour cette manifestation qui est une restitution de projets par des jeunes qui ont fait l'objet de projets de simulation de création d'entreprise. Il s'agit d'une manifestation qui réunira plusieurs centaines d'élèves du territoire, et même au-delà du territoire du Département, qui se déroulera le 29 avril, et des espaces sont mis à disposition par la Ville de Creil. L'Agglomération est celle qui bénéficie de ces dates de la part de la Ville de Creil et qui les réengage auprès de BGE. Nous avons la date du 29 avril et nous la remettons à BGE. J'en ai fini, Monsieur le Président.*

M. VILLEMMAIN :

*D'accord. Avez-vous des questions ? Avez-vous des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- D'autoriser la mise à disposition par l'ACSO de sa date de réservation de la Faïencerie du 29 avril 2025 à BGE Picardie, pour l'organisation de son événement « Jeunes et Audacieux », à titre exceptionnel et sans droit à une reconduction systématique de cette mise à disposition pour ledit événement,
- D'approuver les termes de la convention tripartite de mise à disposition à titre gracieux de la Faïencerie, entre l'ACSO, la Ville de Creil et BGE Picardie,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention en annexe et tout document en lien avec cette affaire.

**25C051 - HABITAT PUBLIC ET SOCIAL – BILAN ANNUEL 2024 DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

M. VILLEMMAIN :

*Madame ZRARI évoquera le sujet de l'habitat public et social.*

Mme ZRARI :

*Merci. Je ne vous détaillerai pas ce bilan, puisque vous l'avez obtenu bien auparavant. Il est bien chargé et très intéressant, et nous essayerons de vous exposer ce qu'il en ressort globalement. Le PLH court bien entendu sur la période 2023-2028. Il comprend 15 actions regroupées en cinq grands axes. Nous les avons déjà évoquées au cours d'autres conseils. Son but est d'offrir des parcours résidentiels, de mieux maîtriser l'accueil de la population fragile, d'attirer des ménages, d'amplifier l'amélioration de l'habitat et de la lutte contre l'habitat indigne, et bien évidemment, de déployer le volet « habitat » de la transition écologique et énergétique.*

*Dans ce bilan, une synthèse est exposée, mais dans ce cas, il est question de production neuve. Je ne vais pas détailler ce point, vous disposez du détail. Nous parlons aussi du logement aux publics spécifiques, ce qui constitue un point important, et de tout ce qui concerne la création de logements à destination des personnes en situation de handicap et des ménages défavorisés, en y intégrant les Gens du voyage.*

*La stratégie de peuplement y figure également, qui constitue un sujet important pour l'ACSO. Il s'agit de la mise en œuvre à travers des conférences intercommunales appelées CIL. Nous y trouvons*

également la rénovation du parc public, avec la rénovation du grand parc privé que vous pouvez trouver au sein de notre territoire. Nous y trouvons également les copropriétés dégradées, avec l'accompagnement des copropriétés, la lutte contre l'habitat indigne, avec notre service commun « Habitat indigne », et la transition énergétique que j'évoquais à l'instant, en donnant l'exemple, puisque nous l'avons inscrit, avec un enjeu de transition énergétique. Pour prendre exemple, nous avons eu la Baraque a FIT qui s'est installée en décembre 2024, et son objectif était de former les professionnels du bâtiment de notre territoire. La dernière action y figurant est l'action transversale. Il est question de création d'un guichet unique pour enfin transformer cette belle action en Maison de l'Habitat à l'horizon 2026. J'espère que je n'ai pas été trop longue avec ce bilan. Merci, et je vous propose ce soir d'approuver ce bilan annuel au Programme Local de l'Habitat de l'ACSO pour l'année 2024, d'autoriser le Président ou son représentant à transmettre, pour information à l'État, tout ce que nous venons d'évoquer, le bilan, et d'autoriser le Président à afficher pendant un mois, au siège de l'Agglomération Creil Sud Oise, la présentation et la délibération de ce beau bilan que nous vous avons présenté à l'instant.

**M. VILLEMMAIN :**

*Merci, Madame ZRARI. Avant de passer au vote, je vous prie de m'excuser d'être un peu long ce soir. Le bruit courait, mais je l'ai entendu ce matin de la part de la Ministre du Logement. Un projet de loi sera déposé pour s'assurer qu'une personne qui se trouve en surloyer sort de l'habitat social. Veuillez m'excuser, mais je condamne complètement ce type de démarche, car les responsables viendront nous embêter, pour ne pas utiliser d'autres termes, avec la mixité sociale, et il nous sera reproché de ne pas pratiquer de la mixité sociale, alors qu'une personne qui est bien installée dans son appartement, qui paie son loyer, qui fait rentrer de l'argent dans les caisses de l'État, sachant que les surloyers rentrent dans les caisses de l'État, sera refusée et il lui sera recommandé de se rendre dans le privé ou un LLI. Je me rappelle le passé. L'État ne fait qu'aggraver la situation, et la Ministre a eu l'audace d'affirmer qu'il ne fallait pas transformer les ensembles de logements sociaux en « ghettos », mais elle est pour ce projet de loi qui avait été présenté par son prédécesseur, et elle le reprendra. Si nous souhaitons avoir une dégradation malgré les sommes importantes que nous injectons dans les PLU et autres politiques de la Ville, il s'agit de la meilleure façon, et si les élus de gauche, voire au-delà, ne se mobilisent pas au sujet de ce « coup bas » porté au parc de logements sociaux, je ne comprendrai plus mes valeurs. Je voulais vous prévenir que nous serons certainement appelés à prendre position. Je mènerai la démarche, quand le débat sera ouvert, concernant cette loi. Avez-vous des oppositions au rapport présenté par Madame ZRARI ? Je n'en constate pas. Avez-vous des abstentions ? Il en est ainsi décidé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- D'approuver le bilan annuel du programme local de l'habitat de l'ACSO pour l'année 2024 (ci-annexé)
- D'autoriser le Président ou son/sa représentant(e) à transmettre pour information à l'Etat et pour information et affichage aux communes de l'agglomération Creil Sud Oise, la présente délibération et le bilan du PLH réalisé sur l'année 2024, conformément à l'article R302-13 du code de la construction et de l'habitation
- D'autoriser le Président à afficher pendant un mois au siège de l'agglomération Creil Sud Oise la présente délibération et le bilan du programme local de l'habitat.

**25C052 - DESIGNATION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES CHARGEE DE L'ATTRIBUTION DE LA CONCESSION DE PORTAGE CIBLE DES COPROPRIETES LES PLEIADES ET LA ROSERAIE – DEPOT DES LISTES**

**M. VILLEMMAIN :**

*Madame ZRARI évoquera le sujet de la commission d'appels d'offres.*

Mme ZRARI :

*Tout à fait. Concernant la concession des copropriétés Les Pléiades et La Roseraie, ce qui est important, nous devons composer la CAO qui est spécifique à ce projet, et elle doit être créée.*

M. VILLEMMAIN :

*Nous vous proposons de reprendre la commission d'appels d'offres qui existe. Il n'est pas nécessaire de changer une équipe qui gagne, n'êtes-vous pas d'accord, Messieurs ? Avez-vous des questions ? Avez-vous des oppositions ou des abstentions ? Il en est ainsi décidé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- de valider les modalités de dépôt de listes pour l'élection de la commission d'appel d'offres, constituée pour la procédure de sélection d'un concessionnaire dans le cadre du portage ciblé de 110 lots privatifs répartis au sein des copropriétés LA ROSERAIE ET LES PLEIADES et la réalisation de travaux d'amélioration, auprès du service Affaires juridiques et générales au plus tard le mardi 29 avril 2025.

**25C053 - COPROPRIETE DE LA COMMANDERIE : PROCEDURE DE CARENCE – MISE A DISPOSITION DU PROJET SIMPLIFIE D'ACQUISITION PUBLIQUE**

M. VILLEMMAIN :

*La délibération numéro 53 sera présentée par Madame ZRARI. Il est question de la copropriété de la Commanderie.*

Mme ZRARI :

*Comme vous le savez, la copropriété la Commanderie, nous ne cessons de le rappeler, est en grande difficulté financière et ne peut plus fonctionner normalement. Le Tribunal a officiellement déclaré cette copropriété en carence, ce qui signifie que l'ACSO peut désormais intervenir pour reprendre la main. Concrètement, cela implique le rachat de 142 logements, le relogement des habitants, la démolition de trois bâtiments. Ce projet représente un coût estimé à plus de 18 000 000 € financé en grande partie par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), et avant de lancer les opérations, la loi nous impose de mettre ces informations à disposition du public au moins un mois auparavant, pour que les habitants puissent au moins donner leurs avis.*

M. VILLEMMAIN :

*Merci. Avez-vous des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en constate pas. Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- D'approuver le projet simplifié d'acquisition publique qui sera mis en œuvre sur la copropriété de la Commanderie, faisant suite au prononcé de l'ordonnance de carence par le tribunal judiciaire de Senlis du 14 janvier 2025,
- D'autoriser le Président à prendre un arrêté définissant les modalités de mise à disposition du public du projet simplifié d'acquisition publique et du plan de relogement de la copropriété La Commanderie à Nogent sur Oise.

**25C054 - COPROPRIETE LA COMMANDERIE – CONVENTION DE PORTAGE IMMOBILIER ET FONCIER  
CDC HABITAT – AVENANT N° 3**

**M. VILLEMMAIN :**

*La délibération suivante est le numéro 54 concernant la convention de portage, avenant n 3. Madame ZRARI la présentera.*

**Mme ZRARI :**

*Il s'agit de ma dernière délibération. Nous proposons l'attribution du marché de concession qui est en cours, et il est donc nécessaire de prolonger de six mois supplémentaires la convention de portage foncière et immobilière par voie d'avenant n°3. La décision du Tribunal judiciaire a été rendue le 14 janvier 2025, une décision tant attendue, mais est enfin arrivée. Le marché d'attribution est toujours en cours de négociation, et par conséquent, il n'est pas encore notifié. La désignation du concessionnaire est prévue pour le deuxième trimestre 2025, et pour ce faire, nous devons sécuriser le sujet, et nous vous proposons de rallonger de six mois au maximum, sachant que nous ne sommes pas obligés d'aller au bout des six mois. Il s'agit d'une mesure de sécurité que nous prenons. Il vous est également proposé de signer cet avenant n° 3 pour nous permettre d'avancer dans ce projet.*

**M. VILLEMMAIN :**

*Avez-vous des questions concernant le calendrier ? Je n'en constate pas. Avez-vous des oppositions ou des abstentions ? Il en est ainsi décidé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer l'avenant n°3 à la convention de portage immobilier et foncier conclue avec CDC Habitat le 1<sup>er</sup> octobre 2020, sur la copropriété de la Commanderie.

**25C055 - HABITAT PRIVE – COPROPRIETES LA ROSERAIE ET LES PLEIADES A CREIL – PLAN DE SAUVEGARDE – LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE SELECTION D'UN CONCESSIONNAIRE – PORTAGE CIBLE**

**M. VILLEMMAIN :**

*Monsieur BOUKHACHBA évoquera la délibération numéro 55.*

**M. BOUKHACHBA :**

*Bonsoir, chers collègues. Les copropriétés dégradées la Roseraie et les Pléiades, situées dans le quartier Rouher à Creil, sont confrontées à des difficultés financières, administratives et immobilières. Elle font partie du périmètre d'intervention du nouveau programme national de renouvellement urbain qui vise à améliorer le cadre de vie de 18 000 habitants.*

*Face aux nombreux défis rencontrés (impayés, dégradations, insécurité), un plan de sauvegarde est mis en place pour la période 2025-2029, visant à assainir la situation financière des copropriétés, à réhabiliter les bâtiments (mise aux normes, amélioration thermique), à accompagner socialement les copropriétaires et à lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil.*

*La mise en œuvre et le financement que souhaite mettre en place l'Agglomération consistent à déléguer la maîtrise d'ouvrage des opérations de portage immobilier à un concessionnaire privé dans le cadre d'une procédure conforme au Code de l'urbanisme. L'opération prévoit un portage de 110 lots : 100 pour la Roseraie et 10 pour les Pléiades, un investissement estimé entre 16 000 000 € et 19 000 000 € et une participation financière de l'ACSO entre 3 000 000 € et 5 000 000 €. Conformément à la procédure et à la loi, l'ACSO lancera une consultation pour sélectionner un opérateur chargé d'acquérir et de gérer les lots en difficulté, d'accompagner les copropriétaires débiteurs et de sécuriser le financement et le vote des travaux.*

*Une commission d'appel d'offres évaluera les propositions, et le Président de l'ACSO sera autorisé à solliciter des subventions, notamment auprès de l'ANAH, et pour la prochaine étape, le Conseil communautaire devra approuver le périmètre, le financement et la mise en place de la concession, ainsi que la consultation pour le choix du concessionnaire.*

**M. VILLEMMAIN :**

*Je vous remercie. Avez-vous des questions, des abstentions ou des oppositions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- Article 1<sup>er</sup> : Approuve les objectifs, le périmètre, le programme et les éléments financiers prévisionnels de l'opération de portage de 100 lots de la copropriété de la Roseraie et de 10 lots de la copropriété des Pléiades à Creil figurant en annexe de la présente délibération.
- Article 2 : Approuve le principe de réalisation de cette opération dans le cadre d'une concession prévue à l'article L. 300-10 du code de l'urbanisme.
- Article 3 : Approuve le principe du lancement d'une consultation engagée selon une procédure de négociation ayant pour objet une opération de portage de 110 lots prévue dans les plans de sauvegarde des copropriétés de la Roseraie et des Pléiades à Creil, opération de portage dont le coût global est évalué entre 16 et 19 millions d'euros.
- Article 4 : Autorise dans le cas où la procédure est déclarée infructueuse, le Président de l'ACSO, ou son représentant, à relancer la consultation selon la procédure adéquate.
- Article 5 : Autorise le Président de l'ACSO ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires à l'exécution de l'opération notamment auprès de l'ANAH.
- Article 6 : Autorise le Président ou son représentant à signer au nom de l'ACSO tous les actes nécessaires à la mise en œuvre des articles précédents.

**25C056 - PACTE TERRITORIAL – ENGAGEMENT DE L'ACSO DANS LE PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV' ET CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ADIL DE L'OISE**

**M. VILLEMMAIN :**

*Monsieur BOUKHACHBA, toujours, présentera le pacte territorial.*

**M. BOUKHACHBA :**

*Dans le cadre de la mise en œuvre du pacte territorial France Rénov', l'Agglomération Creil Sud Oise s'engage à intégrer le service public de la rénovation de l'habitat proposé par l'ANAH. Ce dispositif vise à assurer un accès équitable à la rénovation de l'habitat, à simplifier le parcours des usagers et à coordonner les acteurs locaux.*

*Le pacte territorial repose sur trois volets :*

- *le premier volet est la dynamique territoriale, qui est un volet obligatoire. Il s'agit de la sensibilisation, de la mobilisation des ménages et des professionnels,*
- *le deuxième volet est l'information, le conseil et l'orientation. Il s'agit de mettre en place des permanences et des actions de communication,*
- *le troisième volet est l'accompagnement. Ce volet est facultatif, mais il est à définir ultérieurement. Il s'agit de poursuivre des actions d'accompagnement gratuit pour les ménages modestes. L'ADIL de l'Oise sera un partenaire clé, assurant une grande partie de l'information et de l'accompagnement des ménages.*

*Une convention de partenariat est proposée pour une durée de trois ans afin de coordonner ces missions. L'impact financier pour les volets un et deux est de 236 450 € sur cinq ans, avec 118 225 € de recettes attendues. La convention avec l'ADIL est de 17 064 € par an, avec une charge nette pour l'ACSO de 9 370 € après la participation de l'ANAH.*

*Il vous est proposé d'approuver le pacte territorial France Rénov' et son financement, d'approuver la convention de partenariat avec l'ADIL de l'Oise, d'inscrire le budget nécessaire chaque année, d'autoriser le Président de l'ACSO à solliciter les subventions et à signer les documents contractuels, et ce projet s'inscrit pleinement dans la politique de rénovation et d'amélioration de l'habitat privé, avec une ambition forte en matière de transition énergétique et de soutien aux ménages du territoire.*

**M. VILLEMMAIN :**

*Merci, Monsieur BOUKHACHBA. Avez-vous des questions ? Avez-vous des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- D'approuver le projet de Pacte Territorial France Rénov' pour ses volets 1 et 2 ci-annexé, ainsi que son plan de financement ;
- D'approuver le projet de convention de partenariat avec l'ADIL de l'Oise ci-annexé ;
- D'inscrire chaque année les budgets correspondants, en dépenses et en recettes ;
- D'autoriser le Président de l'ACSO à solliciter les subventions nécessaires au déroulement du dispositif, notamment auprès de l'ANAH ;
- D'autoriser le Président à signer le Pacte territorial et la convention de partenariat approuvés et à les mettre en œuvre.

**25C057 - POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNUELLES ET PLURIANNUELLES AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS 2025 ET REPORT SUBVENTIONS 2024**

**M. VILLEMMAIN :**

*Monsieur BOSINO présentera le point concernant la politique de la Ville.*

**M. BOSINO :**

*J'aimerais prononcer quelques mots avant de présenter la délibération à proprement parler, pour rappeler que les habitants des quartiers prioritaires de la Ville représentent 10 % de la population de notre pays, ce qui n'est quand même pas négligeable. Or, le Gouvernement actuel, concernant la politique de la Ville, comme pour le reste, essaie de grappiller des crédits, avec toutes les conséquences que cela peut avoir. Le Président évoquait les questions du logement, la question de la mixité sociale,*

*mais dans nos quartiers, nous savons bien que la situation est tendue. Elle est difficile pour les habitants, mais elle peut également être tendue au regard de ce qui peut se passer. Le narcotrafic est souvent évoqué. Il existe, à Marseille et dans quelques grandes villes, mais nous avons également des problèmes de ce type dans nos quartiers, même s'ils ne sont pas aussi graves qu'à Marseille. Un certain nombre d'organisations, d'associations se sont réunies à Épinay-sous-Sénart le 13 mars dernier : Ville et Banlieue, l'Association des Maires de France, France Urbaine, l'Association des Petites Villes de France, Villes de France et l'Association des Intercommunalités de France, et ont lancé un appel nommé l'appel d'Épinay-sous-Sénart, qui est un appel au Gouvernement pour prendre en compte la spécificité des quartiers en politique de la Ville. Ce qui est en train de se préparer est évidemment excessivement grave, et j'en viens à la délibération et à la situation dans l'agglomération, vous le savez, sept quartiers prioritaires de la ville en pourcentage, cela représente une population importante, sachant, par exemple, que tous les Hauts de Creil sont en quartier politique de la Ville, le quartier des Martinets, Belle Vue, Belle Visée, le quartier des Rochers, Ville verte.*

*Aujourd'hui, nous parlons de la politique de la Ville et du contrat de Ville que nous avons signé en octobre 2024 sans avoir de chiffre précis quant à ce qui sera apporté. Le Sous-préfet à la Ville, Monsieur QUINIOU, qui est une bonne personne, qui se bat également pour les quartiers, pour notre Agglomération, nous a rassurés, ou a essayé, en tout cas, mais la situation reste, pour le moment, dans le brouillard, puisque nous ne savons toujours pas ce que l'État apportera. Je vous rappelle pourtant qu'il s'agit simplement d'une paille : 850 000 € pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Pour l'instant, nous ignorons si nous allons obtenir les 850 000 € de l'État dans le cadre de la politique de la Ville et du contrat de Ville. Nous ignorons ce qu'il en est des adultes-relais, puisque les postes ont été gelés et congelés. Pour l'instant, nous en sommes là. Nous ignorons ce qu'il en est de l'opération « quartiers d'été » qui permet, dans nos villes, avec les quartiers prioritaires de la ville, de mener des actions. Pour l'instant, nous ne savons toujours rien. Nous sommes dans cette situation, ce qui est particulièrement préoccupant.*

*Pour l'Agglomération, nous amenons 230 000 € de crédit « politique de la Ville » pour les quartiers, avec une règle s'agissant des actions intercommunales : elles doivent avoir lieu dans deux villes et deux quartiers différents pour qu'elles soient intercommunales et que l'Agglomération apporte son soutien. Nous avons reçu 75 demandes. Un important travail a été fourni par les services de l'Agglomération et de nos villes « politique de la Ville » pour instruire tous ces dossiers. Notre enveloppe de 230 000 € était déjà entamée par les conventions pluriannuelles d'objectifs que nous avons pu signer en 2024. Il reste environ 130 000 € à répartir, et il vous est proposé ce soir de les répartir pour des actions annuelles, vous avez la liste des 61 actions annuelles, je ne développe pas, et 65 nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs pour notre Agglomération. Il s'agit de ce que nous pouvons dire, et ce soir, au-delà de la répartition des crédits. Il vous est demandé, et vous le trouverez évidemment sur internet, d'adopter l'appel d'Épinay-sous-Sénart des associations d'élus que je vous ai citées plus tôt.*

**M. VILLEMMAIN :**

*Avez-vous des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- D'approuver, dans le cadre de l'appel à projets 2025 du contrat de ville l'attribution de 61 140 euros de subventions annuelles et 65 000 euros de subventions pluriannuelles (2025-2026) se répartissant entre 52 projets suivants :

Porteur de projet	Intitulé du projet	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Type de subvention
ADIE	Rendre l'entrepreneuriat accessible à tous ceux qui le souhaitent grâce au microcrédit et à un accompagnement dans les quartiers politique de la ville de l'agglomération Creil Sud Oise.	10 000€	3 000€	Pluriannuelle (2025-2026)
Mission Locale de Vallée de l'Oise	Road Trip Apprentissage	2 000€	2000€	Pluriannuelle (2025-2026)
	1 vestiaire pour 1 emploi	3 000€	3 000€	Pluriannuelle (2025-2026)
	Parcours Allophone	3 000€	2 000€	Pluriannuelle (2025-2026)
	Bougeons pour l'Emploi (Médaille pour l'emploi)	3 000€	3 000€	Pluriannuelle (2025-2026)
	Graines de talents	3 000€	1 500€	Pluriannuelle (2025-2026)
Femmes sans frontière	Dispositifs en faveur de l'acquisition des savoirs de bases - ateliers sociolinguistiques à visée professionnelle	4 000€	4 000€	Pluriannuelle (2025-2026)
	Actions en faveur de la réussite éducative et scolaire dans les quartiers	3 000€	3 000€	Pluriannuelle (2025-2026)
	Aide aux démarches administratives et accès aux droits des habitants	4 000€	3 000€	Pluriannuelle (2025-2026)
	Actions de soutien à la parentalité	4 000€	2 000€	Pluriannuelle (2025-2026)
	Pour l'empowerment des femmes de l'agglomération	3 000€	1 500€	Pluriannuelle (2025-2026)

	Agir en faveur de la santé et du bien-être des femmes	3 000€	1 500€	Pluriannuelle (2025-2026)
La Faïencerie – Théâtre de Creil	Les p'tites tomates	4 500€	4 500€	Pluriannuelle (2025-2026)
Association Nogentaise de l'Audiovisuel	L'Atelier d'éducation aux médias et à l'information	5 000€	5 000€	Pluriannuelle (2025-2026)
	Accompagnement à la parentalité numérique	3 000€	3 000€	Pluriannuelle (2025-2026)
COVAL	Salon du livre	2 000€	2 000€	Pluriannuelle (2025-2026)
Intermédiaire	Culture, citoyenneté et place des familles en lien avec l'école	1 000€	1 000€	Pluriannuelle (2025-2026)
	Agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes, lutte contre les violences	1 000€	1 000€	Pluriannuelle (2025-2026)
CIDFF	Rallye Citoyenneté sur l'ACSO	1 500€	1 500€	Pluriannuelle (2025-2026)
	Groupe de parole « parentalité dans un contexte de violences »	3 000€	3 000€	Pluriannuelle (2025-2026)
La Ligue de l'enseignement de l'Oise	La caravane de l'engagement : Comprendre pour Agir	2 000€	1 000€	Pluriannuelle (2025-2026)
	"Je m'aime pas peur" - agir ensemble contre le décrochage scolaire et pour le plaisir d'apprendre	3 000€	3 000€	Pluriannuelle (2025-2026)
	Chantier d'immersion et de découverte des métiers	3 500€	3 500€	Pluriannuelle (2025-2026)
France victimes 60	Groupe de parole pour victimes « estime de soi »	2 000€	2 000€	Pluriannuelle (2025-2026)
Samu social de l'Oise	Mise en place d'un accueil de jour sur Creil pour femmes victimes de violences du département de l'Oise	5 000€	3 000€	Pluriannuelle (2025-2026)
Centre Georges Brassens	Être pour être bien, être informé, sensibilisé pour être en santé	5 000€	2 000€	Pluriannuelle (2025-2026)

Gaïndees Girls	Accompagnement socioprofessionnel et sportif des femmes bénéficiaires du RSA des QPV	2 000€	800€	Annuelle
Les Fringues store associatif	Les Fringues Store Associatif : Collecter- Réparer- Donner- Customiser- Réutiliser- Upcycler des textiles invendus et défectueux pour favoriser l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle.	10 000€	7 000€	Annuelle
CDP Auteuil Picardie	Potentielles	5 000€	2 000€	Annuelle
Formalink	Coordination linguistique de l'agglomération creilloise	3 000€	3 000€	Annuelle
Prev'avenir	Préparation au DELF A et B	4 000€	2 000€	Annuelle
	Educ'Ton web	2 000€	1 700€	Annuelle
Yelem Production	Création d'un réseau d'interprètes locaux sur l'ACSO	4 000€	4 000€	Annuelle
Vacances et Familles – antenne de l'Oise	Accompagnement social à travers la réalisation de séjours familiaux et de la découverte de loisirs et d'activités culturelles	8 000€	4 000€	Annuelle
ABC Sud Oise	Boxe avec les Mots	2 000€	2 000€	Annuelle
Fer à Coudre	Création et poésie clandestine	4 000€	2 000€	Annuelle
	BRISONS LES GLACES	3 000€	2 000€	Annuelle
La Faïencerie – Théâtre de Creil	L'appel du pied : un week-end pour les familles	3 000€	3 000€	Annuelle
Centre Georges Brassens	LE LAB'EXPRESSIONS JEUNES	5 000€	2 500€	Annuelle
	QPV, numérique, société et citoyenneté	2 000€	1 000€	Annuelle
Génération Numérique	Campagne de sensibilisation au numérique et d'éducation aux médias	2 500€	2 500€	Annuelle
CIMS	L'émancipation pour tous dans le respect des Valeurs "Cohésion et Médiation Sociale - accès au numérique"	5 000€	3 000€	Annuelle
Coup de pouce scolaire	Développer des actions d'accompagnement à la scolarité et aide à la parentalité	3 000€	1 000€	Annuelle
	Accompagnement sociolinguistiques et civique en vue de l'insertion sociale	3 000€	1 000€	
ANGAD TAEKWONDO ACADEMIE	La prévention de la jeunesse à travers la pratique sportive	1 000€	1 000€	Annuelle

CIDFF	PARCOURS « CONFIANCE EN SOI » à destination des femmes victimes de violences	2 000€	2 000€	Annuelle
	Rallye Santé	1 000€	1 000€	
Mission locale de la vallée de l'Oise	ENGAGEMENT 16-18	8 000€	6 000€	Annuelle
SERVICE AIDE AUX TOXICOMANES DE L'OISE	Le Point Accueil Ecoute Jeunes : un dispositif, une chance pour TOUS	10 000€	4 000€	Annuelle
AU5V	INITIATION AUX BONS COMPOTEMENTS DE SECURITE A VELO AUX ADOLESCENTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES	640€	640€	Annuelle
TANDEM IMMOBILIER	Aventure pédagogique immersive : Escape Game Ecogestes	5 000€	2 000€	Annuelle

### **25C058 - CARREFOUR DE FEMMES-ADHESION AU CENTRE HUBERTINE AUCLERT**

**M. VILLEMAIN :**

*Madame DAILLY présentera le Carrefour de femmes.*

**Mme DAILLY :**

*Il s'agit d'adhérer au centre Hubertine Auclert pour 2 000 € pour l'année 2025. Il s'agit d'un centre régional d'Île-de-France dédié à la promotion de l'égalité « femmes-hommes ». Adhérer à ce centre nous permettra d'avoir un service et des ressources pour la mise en œuvre et l'animation de projets, d'accompagner des politiques locales en matière d'égalité, d'avoir une information, une assistante technique pour répondre aux obligations légales de la collectivité, de former les élus et les techniciens, soit en présentiel, soit en visioconférence, au sujet de ces thématiques, d'organiser des conférences et des séminaires. Il s'agit également d'un moyen de ressource documentaire entre autres. Il vous est donc demandé d'approuver l'adhésion à ce centre pour 2 000 € pour l'année 2025.*

**M. VILLEMAIN :**

*Hubertine Auclert était une journaliste militante féministe pour le droit de vote des femmes, pour ceux et celles qui l'ignoraient. Avez-vous des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en constate pas.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- D'approuver l'adhésion de l'ACSO au Centre Hubertine Auclert afin de bénéficier de services et ressources pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes :
  - Mise en œuvre et animation de projets de coopération et de groupes d'échanges sur les différents axes de l'égalité
  - Accompagnement des politiques locales en matière d'égalité femmes - hommes,
  - Information et assistance technique pour répondre aux obligations légales des collectivités,

- Formation pour les élus et techniciens, en présentiel ou en visio-conférence sur les thématiques liées à l'égalité femmes-hommes (égalité et commande publique, réalisation du rapport égalité femmes – hommes...)
  - Conférences et séminaires
  - Ressources documentaires : mallettes pédagogiques, publications, fiches de pratique, exposition...
  - Appui pour monter des actions en faveur de l'égalité
- D'autoriser la présidence ou son représentant.e à signer l'ensemble des documents afférents à cette adhésion en 2025.
  - D'imputer la dépense correspondant à 2000 euros au compte prévu à cet effet dans le budget de l'agglomération.

**25C059 - CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE PARTICIPATION DE L'ACSO AU FINANCEMENT DES ACTIONS DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU DE L'ASSOCIATION MORANCY, RECONNUE GIEE**

M. VILLEMMAIN :

*Monsieur GALLIFGUF présentera la prochaine délibération.*

M. GALLIEGUE :

*Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit de renouveler l'opération qui consiste à fournir de la graine de chanvre aux 13 agriculteurs du GIEE Morancy, afin d'ensemencer les champs situés au-dessus de l'aire d'alimentation de captage de Précy-sur-Oise. Pour rappel, le chanvre est une plante qui nettoie bien le terrain et qui a un bon niveau d'intrants, donc intéressante pour la protection de nos parcelles.*

*Nous vous proposons de renouveler cette opération, car l'année 2024 a été une très mauvaise année du point de vue climatique, avec un rendement qui n'a pas été à la hauteur. Les agriculteurs s'engagent à semer 87 ha de chanvre pour un coût maximal de 26 100 € hors taxe. Il vous est demandé d'autoriser le Président à signer et à mettre en œuvre la convention de partenariat avec le GIEE Morancy.*

M. VILLEMMAIN :

*Je vous remercie, Monsieur GALLIEGUE. Je souhaiterais vous partager une information que j'ai vue aujourd'hui ou hier. Il est nécessaire de se battre sur tous les fronts, la DDT ne veut plus entendre parler de droit de préemption pour la protection des champs captants, alors que depuis 2021, me semble-t-il, nous avons cette possibilité de protéger nos champs captants pour éviter des cultures avec pesticides ou d'intrants. Encore une fois, il sera nécessaire d'aller porter le fer, car de plus en plus d'intrants sont présents dans les cultures, d'autant plus que les molécules évoluent dans la terre. Plus la recherche de ces molécules se peaufine, plus nous trouvons des choses. Je ne voudrais pas, pour vous partager une autre information que j'ai obtenue ce jour, que nos enfants soient dans l'état de ceux de la Rochelle et de ses environs, où un développement des cas de cancer chez les enfants a été constaté. Dans les urines, des pesticides ont en effet été retrouvés, ou des molécules qui ont évolué à partir de pesticides. Il s'agit, là encore, d'une question de santé, d'abord locale, mais nationale. Nous avons une eau qui est de bonne qualité. Je souhaite préciser fortement que nous n'avons jamais demandé à être propriétaires des terres au-dessus de nos champs captants. Nous souhaitons simplement que les agriculteurs s'engagent à mettre en place, au-dessus de nos champs captants, des cultures sans intrants, voilà tout. Quand ils souhaitent vendre par la suite, nous exerçons notre droit de préemption. Nous avons, je pense, 2 500 ha de champs captants. Je me trompe probablement. Cela signifie que cela monte très loin, à la nappe phréatique, à la nappe fluviale de l'Oise. Nous recevons une quantité non négligeable de déchets. Avez-vous des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en constate pas. Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- D'autoriser le président à signer et à mettre en œuvre la convention de partenariat avec le GIEE Morancy permettant de soutenir l'achat de semences de chanvre pour les agriculteurs via le GIEE Morancy.

**25C060 - NON-CLASSEMENT EN DIGUE DU PARAPET SITUÉ LE LONG DES BERGES DE L'OISE ET LE LONG DE LA PETITE BRECHE A CREIL ET NOGENT SUR OISE**

**M. VILLEMMAIN :**

*Monsieur GALLIEGUE présentera la délibération concernant la digue de Creil.*

**M. GALLIEGUE :**

*Il s'agit d'aller contre l'avis de l'Entente Oise Aisne et de déclarer qu'il s'agit d'un parapet et non d'une digue. Ce parapet n'a jamais servi à retenir l'eau de la rivière lors des fortes crues de l'Oise. Cet ouvrage n'empêche absolument pas les remontées d'eau par la nappe alluviale derrière ce parapet, ni de contenir les arrivées massives d'eau des bras des rivières busées. Ce classement engendrerait plus d'inconvénients que d'avantages dans le cadre du nouveau PPRI avec la création des bandes de précaution derrière une digue. Ce non-classement en digue ne changera rien pour l'Entente Oise Aisne qui n'intervient pas en cas d'inondation, avec ou sans digue, car elle pratique uniquement de la prévention. En cas de crue, l'ACSO, et notamment, son délégataire pluvial Suez, est celle qui intervient en premier sur notre territoire pour boucher les exutoires du pluvial vers la rivière et mettre en marche nos quatre postes de pompage. Cela évite, dans un premier temps, les inondations en évacuant la pluie et les remontées de nappes arrivant dans le pluvial.*

*Pour ces raisons, il n'appartient pas, dans l'intérêt des habitants, de classer en digue le parapet situé au-dessus de l'ouvrage en berge. Il vous est donc proposé d'annuler les dispositions de la délibération 19C025 du 28 février 2019 relative à la convention de mise à disposition de la digue de Creil-Nogent-sur-Oise auprès de l'Entente Oise Aisne, de demander à l'Entente Oise Aisne de retirer le dossier de classement de l'ouvrage Creil-Nogent auprès des services de l'État, et d'autoriser le Président à prendre les dispositions nécessaires pour rendre discontinu le parapet, et ainsi, effacer l'ouvrage au sens de la DREAL.*

**M. VILLEMMAIN :**

*Avez-vous des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- D'annuler les dispositions de la délibération 19C025 du 28 février 2019 relative à la convention de mise à disposition de la digue de Creil-Nogent sur Oise auprès de l'Entente Oise Aisne,
- De demander à l'Entente Oise Aisne de retirer le dossier de classement de l'ouvrage Creil-Nogent auprès des services de l'Etat,
- D'autoriser le Président à prendre les dispositions nécessaires pour rendre discontinu le parapet et ainsi effacer l'ouvrage au sens de la DREAL.

### **25C061 - SUBVENTION 2025 A L'EPIC CREIL SUD OISE TOURISME**

**M. VILLEMAIN :**

*Monsieur BLARY ne prendra part au vote, et je présente le point, puisque tu es Président en exercice. Il s'agit de reconduire la subvention 2024 pour 2025, soit 720 000 € au bénéfice de l'EPIC, avec des versements échelonnés tout au long de l'année. Avez-vous des oppositions à verser une subvention à notre collègue ? Si vous n'avez aucune opposition, ni aucune abstention, nous la votons.*

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à la majorité avec 40 voix pour, 1 ne prenant pas part au vote

**DECIDE :**

- De voter un montant de subvention 2025 de 720 000 € au bénéfice de l'EPIC Creil Sud Oise Tourisme, a compte de 210 000 € compris correspondant à 30% du montant de la subvention accordée l'année précédente (700 000 €) ;
- D'acter les versements suivants prévus par la convention d'objectifs N°24 E PIN 005 en vigueur :
  - 288 000 € en avril 2025 ;
  - Solde de 222 000 € en juin 2025.

### **25C062 - CONVENTION D'OBJECTIF ET DEMANDE DE SUBVENTION DU THEATRE DE LA FAÏENCERIE DE CREIL 2025**

**M. VILLEMAIN :**

*Monsieur MARTIN présentera la délibération numéro 62.*

**M. MARTIN :**

*Merci, Monsieur le Président. Le Théâtre de la Faïencerie est un acteur culturel important qui favorise le rayonnement du territoire. Lors de son assemblée générale en juin 2024, la Faïencerie a adopté l'entrée de l'ACSO dans le collège des représentants du bassin de vie. Dans son projet culturel, le Théâtre propose l'organisation du festival Mosaïque, un festival de rue permettant une programmation au plus près des habitants. Cette programmation a été présentée en janvier 2025, et dans le cadre de la requalification du site de l'ancien lycée Gournay en 2024.*

*Un projet d'envergure a été initié pour l'occupation transitoire du site. Ce projet prévoit l'accueil de quatre compagnies circassiennes par an. Une convention est alors nécessaire pour fixer les modalités de mise en œuvre des actions, ainsi que la collaboration entre la Faïencerie et l'ACSO.*

*Il est demandé au Conseil communautaire :*

- d'approuver les termes de la convention avec la Faïencerie Théâtre de Creil relative à l'octroi des subventions pour 2025 : 25 000 € pour le fonctionnement de la Faïencerie Théâtre de Creil, 80 000 € pour soutenir le Théâtre de la Faïencerie dans l'organisation du festival Mosaïque, et ainsi permettre son déploiement dans les communes de Saint-Vaast-lès-Mello, de Thiverny, de Cramoisy, de Rousseloy, de Maysel, de Saint-Leu-d'Esserent et de Saint-Maximin, et 87 500 € pour la mise en œuvre du projet « Friche Gournay – Lieu de Fabrique » : accueil de compagnies circassiennes,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférant à la mise en œuvre de cette convention.

*Merci.*

M. VILLEMAIN :

*Je vous remercie. Avez-vous des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- D'approuver les termes de la convention avec la Faïencerie Théâtre de Creil, relative à l'octroi de subventions pour 2025 :
  - 25 000 € pour le fonctionnement de La Faïencerie – Théâtre de Creil
  - 80 000 € pour soutenir le Théâtre de la Faïencerie dans l'organisation du Festival Mosaïque et ainsi permettre son déploiement dans les communes de Saint Vaast les Mello, Thiverny, Cramoisy, Rousseloy, Maysel, Saint-Leu d'Esserent et Saint-Maximin.
  - 87 500 € pour la mise en œuvre du projet Friche Gournay – Lieu de Fabrique : accueil de compagnies circassiennes.
- D'autoriser le président ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférant à la mise en œuvre de cette convention.

**25C063 - DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION HAUTS DE FRANCE POUR LE DEPLOIEMENT DU PROJET CHAPITEAUX GOURNAY 2025**

M. VILLEMAIN :

*Monsieur MARTIN présentera le point concernant la demande de subvention à la Région Hauts-de-France.*

M. MARTIN :

*L'ACSO envisage de transformer le site de l'ancien lycée Gournay en un espace culturel temporaire en attendant la construction d'un campus hybride de formation. L'ACSO, en partenariat avec la Faïencerie, élabore un projet culturel ambitieux destiné aux habitants du quartier Gare Gournay récemment désigné comme quartier prioritaire de la politique de la Ville. Le site réaménagé accueillera chaque année quatre compagnies artistiques en résidence sous chapiteau, tente ou structure similaire pour des séjours de deux à huit semaines. Ces résidences artistiques incluront l'éducation artistique et des initiatives de médiation culturelle. Elles s'adressent aux habitants, notamment aux enfants, aux personnes en situation de handicap et à celles en difficulté économique ou sociale, en collaboration avec la structure locale, la démarche favorise l'accès à l'art pour tous, et renforce le lien social au sein de l'agglomération.*

*Afin de soutenir ce projet ambitieux, il est demandé au Conseil communautaire de valider la demande de subvention de 15 000 € à la Région Hauts-de-France pour le déploiement du projet Chapiteau sur le site de Gournay en 2025, et d'autoriser le Président à signer ladite demande de subvention.*

M. VILLEMAIN :

*Je vous remercie. Avez-vous des oppositions ?*

M. BOSINO :

*Jean-Claude, j'aimerais dire un mot.*

M. VILLEMAIN :

*Oui.*

**M. BOSINO :**

*Il est important, nous nous l'étions dit au Bureau ou à la Conférence des maires, de souligner que notre Agglomération s'engage, avec de tels projets, sur la culture, alors que partout ailleurs, compte tenu des restrictions, cela gêne considérablement, et nous réduisons premièrement les crédits de la culture avant tout le reste. Il est important de souligner que nous fournissons ces efforts.*

**M. VILLEMMAIN :**

*Oui. Notre collègue Sophie LEHNER a procédé à la même opération sur les réseaux sociaux pour souligner l'action selon laquelle nous ne baissions pas les crédits, nous ne baissions pas les bras, mais nous continuons d'aider les associations, le monde associatif et les actions culturelles. N'avez-vous aucune opposition ?*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- De valider la demande de subvention de 15 000 € à la Région Hauts de France pour le déploiement du projet Chapiteau sur le site Gournay en 2025
- D'autoriser le Président à signer ladite demande de subvention.

**25C064 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

**M. VILLEMMAIN :**

*Passons au sport.*

**M. MARTIN :**

*La commission « Loisirs » a examiné les demandes de subventions aux associations sportives en 2025, avec son budget total de 40 000 € : 20 000 € pour les subventions libres et 20 000 € pour les subventions récurrentes. Nous avons 24 associations qui ont sollicité 80 642 €, et les demandes éligibles ont été retenues lors de la réunion du 26 février 2025. La date limite des dépôts était fixée au 31 décembre 2024.*

*Il est demandé au Conseil communautaire :*

- d'accorder une aide financière de 1 500 € attribuée à l'association Randonnée Nogent Villersoise,
- l'accord d'une aide financière de 1 400 € attribué à l'ENO,
- l'accord d'une aide financière de 1 500 € attribuée au Cyclo Club de Nogent-sur-Oise,
- l'accord d'une aide financière de 900 € attribuée à la Team Oise Boxe,
- l'accord d'une aide financière de 1 500 € attribuée à la Société des Régates et compétition Sud Oise,
- l'accord d'une aide financière de 2 000 € attribuée à Sud Oise Sport et Handicap,
- l'accord d'une aide financière de 19 200 € attribuée au Comité Oise Judo,
- l'accord d'une aide financière de 2 600 € attribuée à l'association 24Carats,
- l'accord d'une aide financière de 3 000 € attribuée à l'association des Sauveteurs de l'Oise,
- l'accord d'une aide financière de 800 € attribuée au Sud Oise Escalade,
- l'accord d'une aide financière de 2 000 € attribuée à Nogent-sur-Oise Athlétisme,
- l'accord d'une aide financière de 3 000 € attribuée à l'USE ST LEU,
- d'autoriser le Président à signer les documents afférents et à octroyer cette subvention.

*Merci de votre attention.*

M. VILLEMMAIN :

*Merci. Je souhaiterais tout de même souligner quelque chose. Je ne demande pas de vote négatif à ce sujet, mais je trouve malgré tout que le Comité Oise Judo abuse en ce moment : 19 200 € pour un tournoi « minimes » et pour un stage « minimes-cadets » représentent une somme assez conséquente. Je sais que de nombreuses personnes sont présentes, mais cela représente tout de même une somme conséquente. Il est nécessaire qu'ils n'oublient pas qu'en contrepartie de sa présence, les annuités d'emprunt du dojo restent à payer. L'ardoise est tout de même relativement lourde, et il va falloir, comme pour les associations et les politiques de la Ville, et Jean-Pierre a rappelé un certain nombre de règles, que nous fixions des règles un peu plus drastiques. Quand j'observe les aides que nous versons, le Judo obtient une part non négligeable par rapport aux autres associations. Je pense qu'il est nécessaire que nous observions cela de plus près, d'autant plus que cela ne nous apporte rien en termes de retour sur investissement ou sur subvention.*

M. MARTIN :

*Tu as raison, cela représente une somme conséquente, mais cela a tout de même rapporté. De cette manière, nous avons pu tisser des liens très forts, et les judokas, à l'époque, ont convaincu pour que nous ayons des liens avec Cuba, et nous avons pu organiser de nombreux événements. Il s'agit tout de même d'un tournoi d'excellence. Deux associations en France peuvent prétendre à l'avoir, et le stage n'est pas qu'un simple stage. Il s'agit d'un stage international, tout de même. Oui, je l'avoue, cela nous coûte cher, mais je pense que cela a beaucoup apporté à notre agglomération.*

M. VILLEMMAIN :

*Non, je te prie de m'excuser. Nous ne tiendrons pas le débat ici. Nous l'aurons dans une commission dans laquelle je me rendrai, mais personnellement, je ne vois pas d'articles de presse concernant ce stage, voilà tout, et l'avenir est international.*

M. MARTIN :

*Je disais qu'il ne s'agit que de mon avis.*

M. VILLEMMAIN :

*Si nous avons des personnes de Belgique, d'Allemagne ou d'Italie, que cela nous rapporte-t-il ? Je l'avoue, nos minimes peuvent monter, mais combien de judokas minimes terminent dans les seniors ? La situation est d'ailleurs la même dans tous les sports. Nous en discuterons.*

M. BOSINO :

*Je souhaiterais partager mon avis à ce sujet.*

M. VILLEMMAIN :

*Oui.*

M. BOSINO :

*Je partage ce que tu dis, et je pense aussi, compte tenu du montant de la subvention, qu'il faut que nous soyons exigeants quant au rapport financier du Comité Oise Judo. Je dis cela par expérience.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité

**DECIDE :**

- De valider l'octroi de subventions de la manière suivante :
  - **Accord d'une aide financière de 1 500 € attribuée** à l'Association Randonnée Nogent Villeroise organise des balades/randonnées sur les villages de Saint-Maximin, de Cramoisy et de Saint-Vaast Les Mello et la ville de Creil
  - **Accord d'une aide financière de 1 400 € attribuée** à l'ENO pour l'organisation du regroupement Handy-Rowing et pour promouvoir l'activité de l'aviron avec la mise en place d'un véritable service, le développement de partenariats en signant des conventions avec des établissements scolaires, municipalités ou entreprises, voire des associations
  - **Accord d'une aide financière de 1 500 € attribuée** au Cyclo club de Nogent sur Oise pour l'organisation de la « La Reine des Classiques de l'Oise »
  - **Accord d'une aide financière de 900 € attribuée** à la TEAM BOXE 60 pour l'organisation d'un gala de boxe Anglaise
  - **Accord d'une aide financière de 1 500 € attribuée** à la Société des Régates et compétition Sud Oise pour la remise en état d'un voilier avec les jeunes du centre de loisirs de Creil
  - **Accord d'une aide financière de 2 000 € attribuée** à Sud Oise Sport et Handicap pour l'organisation d'une journée d'animation à MARIE Curie Handivalide
  - **Accord d'une aide financière de 19 200 € attribuée** au Comité Oise Judo pour l'organisation du Tournoi International Cadets et National minimes, du stage Minimes/Cadets et d'une manche de la Judo Pro League
  - **Accord d'une aide financière de 2 600 € attribuée** à l'association 24Carats pour l'organisation de la « CAN'OISE ».
  - **Accord d'une aide financière de 3 000 € attribuée** à l'Association des Sauveteurs de l'Oise pour l'organisation de la 51<sup>ème</sup> édition de la Traversée de l'Oise à la nage.
  - **Accord d'une aide financière de 800 € attribuée** à Sud Oise Escalade pour l'organisation d'animation grand public
  - **Accord d'une aide financière de 2 000 € attribuée** à Nogent Sur Oise Athlétisme pour l'organisation de meeting
  - **Accord d'une aide financière de 3 000 € attribuée** à l'USE ST LEU pour l'organisation du tournoi féminin de juin, les cessions de découverte, les portes ouvertes et la campagne de communication ;
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent à ces octrois de subventions.

**INFO 01 - DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 JANVIER 2025**

**INFO 02 - DECISIONS DU PRESIDENT**

**M. VILLEMAIN :**

*Vous avez deux rapports d'information concernant les décisions prises par le Président ou par le Bureau de l'ACSO. Si vous avez des questions, je peux y répondre. Si vous n'avez pas de questions, vous pourrez manger plus tôt. Le choix vous revient. Merci à vous.*



Président  
*Jean-Vincent VILLEMAIN*



Secrétaire de séance,  
*Jérôme ALKAYA*